

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1464

6 juin 2014

SOMMAIRE

Braas Monier Building Group S.A.	70263	International Financial and Commercial Holdings 1 S.à r.l.	70247
Braas Monier Building Group S.à r.l.	70263	Intertechnologies Real Estate Co S.A. ...	70244
BRGEOF G Debt S.à r.l.	70245	Jacana S.A.	70248
Ecothermica - Lux S.A.	70228	Liekens Consult S.à r.l.	70259
Financière de Berry S.à r.l.	70226	L.J.C. Patrimoine S.A.	70248
First State Infrastructure S.à r.l.	70227	Ilemri GmbH	70244
Fiser Real Investment S.A.	70228	Ilemri GmbH	70246
Flex Management Services S.à r.l.	70226	LSREF3 Heart LP S.à r.l.	70264
For2net S.A.	70226	LSREF3 Lagoon Investments S.à r.l.	70267
Galileo GP S.à r.l.	70236	Lunar Altrincham S.à r.l.	70246
Gam Consult S.A.	70245	Lunar Holding S.à r.l.	70248
Gaviota Re S.A.	70244	Mear S.à r.l.	70249
Global Water Development Luxembourg Holding S.à r.l.	70250	Medi-Prospect Luxembourg S.à r.l.	70248
Globe s.à r.l.	70235	Revista Investissements	70235
Goldman Sachs Funds	70227	Rominvest S.A.	70272
Golf Resorts and Real Estate Luxembourg S.à r.l.	70229	SADLER Consulting S.à r.l.	70271
Hawkey Luxco S. à r.l.	70226	Servais S.A.	70249
HCM Invest S.à r.l.	70245	SR Finance S.A.	70250
HDL Enterprises, S.à r.l.	70246	SSB - Finances S.A.	70250
Holyrood S.à r.l.	70228	Symbihome	70272
Home Energy Research Consult S.A.	70228	Urban&Civic Acquisitions 2	70244
i.biz S.à r.l.	70262	Vontobel Exchange Traded Structured Fund	70271
Imrose S.A.	70246	World Trade Managing S.A.	70262
International Campus Hannover S.à r.l.	70247	XTR Marketing S.à r.l.	70271
International Campus Student Housing I	70247	ZIT Consulting S.à r.l.	70271

Flex Management Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof, 9, rue des 3 Cantons.
R.C.S. Luxembourg B 135.085.

Le bilan approuvé au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 4 avril 2014.

Référence de publication: 2014049766/10.

(140056498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2014.

For2net S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 11, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 169.344.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 4 avril 2014.

Référence de publication: 2014049777/10.

(140056500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2014.

Hawley Luxco S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 134.227.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 3 octobre 2013 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Esch/Alzette, le 7 avril 2014.

Référence de publication: 2014049815/11.

(140056925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2014.

Financière de Berry S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 183.057.

Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés tenue le 27 décembre 2013

L'assemblée prend acte de la nouvelle adresse des associés Monsieur Hubert GUERRAND et de Madame Olympia ÁLVARES PEREIRA DE MELO GUERRAND: Rua do Pinhal, 393, P-2765-124 ESTORIL.

Suite à la cession intervenue ce jour, les 50.000 parts sociales de FINANCIERE DE BERRY S.à r.l. sont détenues comme suit:

a) Monsieur Hubert GUERRAND	
Rua do Pinhal, 393, P- 2765-124 ESTORIL	49.998 parts
b) Madame Olympia ÁLVARES PEREIRA DE MELO GUERRAND	
Rua do Pinhal, 393, P-2765-124 ESTORIL	1 part
c) EMILE HERMES S.à r.l.	
23, rue Boissy d'Anglas, F-7500S PARIS	
R.C.S. Paris 352 258 115 00018	1 part
Total	50.000 parts

Pour copie conforme
Gérant / Gérant

Référence de publication: 2014049772/23.

(140057089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2014.

First State Infrastructure S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 154.957.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 2014.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2014049765/14.

(140057177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2014.

Goldman Sachs Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 41.751.

Faisant suite à l'assemblée générale ordinaire du 04 Avril 2014, Sont réélus administrateurs jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2015:

Katherine UNIACKE

71, Stony Brook Road

CT 06820 Darien

Etats-Unis d'Amérique

Eugen REGAN

145-15, Church Street

Dublin 7

Irlande

Théodore SOTIR

10-15 Christchurch Court, Newgate Street

EC1A 7HD Londres

Royaume-Uni

Alan A. SHUCH

32 Old Slip, 32th Floor

NY 10005 New York

Etats-Unis d'Amérique

Frank ENNIS

16, Hillside Drive, Castlepark

Dublin 14

Irlande

Mark HEANEY

10-15 Christchurch Court, Newgate Street

EC1A 7HD Londres

Royaume-Uni

Est réélu réviseur d'entreprises jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2015:

PricewaterhouseCoopers, Société Coopérative

400 route d' Esch

L-1014 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07 Avril 2014.

State Street Bank Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2014049806/40.

(140057236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2014.

**Ecothermica - Lux S.A., Société Anonyme,
(anc. Home Energy Research Consult S.A.).**

Siège social: L-9972 Lieler, 46, Hauptstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 165.855.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 18 mars 2014.

Pour la société

Anja HOLTZ

Le notaire

Référence de publication: 2014049820/13.

(140056711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2014.

Fiser Real Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 142.410.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique, en date du 24 février 2014:

- reconduction du mandat de Monsieur Michal Wittmann de son poste d'administrateur et de Président du Conseil d'Administration de la Société pour une période de 6 ans, prenant fin à la date de la tenue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2019;
- reconduction du mandat de Monsieur Marc Schintgen de son poste d'administrateur de la Société pour une période de 6 ans, prenant fin à la date de la tenue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2019;
- reconduction du mandat de Monsieur Ingor Meuleman de son poste d'administrateur de la Société pour une période de 6 ans, prenant fin à la date de la tenue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2019;
- reconduction du mandat de la société Auditas S.A. de son poste de commissaire aux comptes de la Société pour une période de 6 ans, prenant fin à la date de la tenue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014049774/19.

(140056808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2014.

Holyrood S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 183.058.

Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés tenue le 27 décembre 2013

L'assemblée prend acte de la nouvelle adresse des associés Monsieur Hubert GUERRAND et de Madame Olympia ÁLVARES PEREIRA DE MELO GUERRAND; Rua do Pinhal, 393, P-2765-124 ESTORIL

Suite à la cession intervenue ce jour, les 50.000 parts sociales de HQLYROOD S.à r.l sont détenues comme suit:

a) Monsieur Hubert GUERRAND

Rua do Pinhal, 393, P-2765 124 ESTORIL 49,998 parts

b) Madame Olympia ÁLVARES PEREIRA DE MELO GUERRAND

Rua do Pinhal, 393, P-2765-124 ESTORIL 1 part

c) EMILE HERMES S.à r.l.

23, rue Boissy d'Anglas, F-75008 PARIS

R.C.S. Paris 352 258 115 00018 1 part

Total 50,000 parts

Pour copie conforme

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2014049829/22.

(140057132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2014.

Golf Resorts and Real Estate Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7641 Christnach, Am Lahr.

R.C.S. Luxembourg B 185.866.

— STATUTEN

Im Jahre zwei tausend vierzehn.

Den vierundzwanzigsten März.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtssitz in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg).

IST ERSCIENEN:

Herr Claus Uwe LESKE, Diplom Ingenieur, geboren in Hamburg (Deutschland), am 31. März 1936, geschieden, wohnhaft in L-6245 Müllerthal, 1, rue des Rochers.

Welcher Komparent den instrumentierenden Notar ersuchte, folgende Gesellschaftsgründung zu beurkunden:

Titel I. Name, Sitz, Zweck, Dauer

Art. 1. Es wird hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet, welche durch gegenwärtige Satzung sowie durch die zutreffenden gesetzlichen Bestimmungen geregelt ist.

Die Gesellschaft kann einen oder mehrere Gesellschafter haben.

Art. 2. Die Gesellschaft trägt die Bezeichnung "Golf Resorts and Real Estate Luxembourg S.à r.l."

Art. 3. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Christnach.

Er kann durch eine Entscheidung des oder der Gesellschafter in eine andere Ortschaft des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 4. Zweck der Gesellschaft ist der Kauf, Verkauf und Vermietung von eigenen Grundstücken, Gebäuden und Wohnungen.

Gegenstand der Gesellschaft ist ebenfalls das Betreiben, die Verwaltung sowie die Vermietung von Sport- und Freizeitanlagen.

Die Gesellschaft kann alle Tätigkeiten ausführen die sich direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck beziehen oder denselben fördern.

Art. 5. Die Gesellschaft ist für eine unbegrenzte Dauer gegründet.

Titel II. Gesellschaftskapital, Anteile

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt EINE MILLION DREI HUNDERT ZWANZIG TAUSEND EURO (€ 1.320.000.-), eingeteilt in ZEHNTAUSEND (10.000) Gesellschaftsanteile mit einem Nominalwert von EIN HUNDERT ZWEIUNDREISSIG EURO (€ 132.-), welche integral durch Herrn Claus Uwe LESKE, Diplom Ingenieur, wohnhaft in L-6245 Müllerthal, 1, rue des Rochers, übernommen wurden.

Art. 7. Im Falle von mehreren Gesellschaftern sind die Anteile zwischen ihnen frei übertragbar.

Das Abtreten von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter bedarf der Genehmigung der anderen Gesellschafter, welche drei Viertel (3/4) des Gesellschaftskapitals vertreten.

Die Übertragungen sind der Gesellschaft und Dritten gegenüber erst rechtswirksam, nachdem sie gemäss Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches der Gesellschaft zugestellt, oder von ihr in einer notariellen Urkunde angenommen worden sind.

Titel III. Verwaltung und Vertretung

Art. 8. Die Beschlüsse werden durch den alleinigen Gesellschafter gemäss Artikel 200-2 des Gesetzes vom 18. September 1933 sowie dasselbe abgeändert worden ist, gefasst.

Die Verträge zwischen der Gesellschaft und dem alleinigen Gesellschafter unterliegen ebenfalls den Bestimmungen dieses Artikels.

Art. 9. Solange die Zahl der Gesellschafter fünfundzwanzig (25) nicht übersteigt, steht es dem Geschäftsführer frei, die Gesellschafter in Generalversammlungen zu vereinigen. Falls keine Versammlung abgehalten wird, erhält jeder Gesellschafter den genau festgelegten Text der zu treffenden Beschlüsse und gibt seine Stimme schriftlich ab.

Eine Entscheidung wird nur dann gültig getroffen, wenn sie von Gesellschaftern, die mehr als die Hälfte des Kapitals vertreten, angenommen wird. Ist diese Zahl in einer ersten Versammlung oder schriftlichen Befragung nicht erreicht worden, so werden die Gesellschafter ein zweites Mal durch Einschreibebrief zusammengerufen oder befragt und die Entscheidungen werden nach der Mehrheit der abgegebenen Stimmen getroffen, welches auch der Teil des vertretenen Kapitals sein mag.

Jeder Gesellschafter ist stimmberechtigt ganz gleich wie viele Anteile er hat. Er kann so viele Stimmen abgeben wie er Anteile hat. Jeder Gesellschafter kann sich rechtmässig bei der Gesellschafterversammlung auf Grund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

Art. 10. Die Gesellschaft wird verwaltet durch einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Teilhaber der Gesellschaft sein müssen.

Die Ernennung der Geschäftsführer erfolgt durch den alleinigen Gesellschafter beziehungsweise durch die Gesellschafterversammlung, welche die Befugnisse und die Dauer der Mandate des oder der Geschäftsführer festlegt.

Als einfache Mandatare gehen der oder die Geschäftsführer durch ihre Funktion(en) keine persönlichen Verpflichtungen bezüglich der Verbindlichkeiten der Gesellschaft ein. Sie sind jedoch für die ordnungsgemässe Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

Art. 11. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 12. Über die Geschäfte der Gesellschaft wird nach handelsüblichem Brauch Buch geführt.

Am Ende eines jeden Geschäftsjahres werden durch die Geschäftsführung ein Inventar, eine Bilanz und eine Gewinn- und Verlustrechnung aufgestellt, gemäss den diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Ein Geschäftsbericht muss gleichzeitig abgegeben werden. Am Gesellschaftssitz kann jeder Gesellschafter während der Geschäftszeit Einsicht in die Bilanz und in die Gewinn- und Verlustrechnung nehmen.

Die Bilanz sowie die Gewinn- und Verlustrechnung werden dem oder den Gesellschaftern zur Genehmigung vorgelegt. Diese äussern sich durch besondere Abstimmung über die Entlastung der Geschäftsführung.

Der Kreditsaldo der Bilanz wird nach Abzug aller Unkosten sowie des Beitrages zur gesetzlichen Reserve der Generalversammlung der Gesellschafter beziehungsweise dem alleinigen Gesellschafter zur Verfügung gestellt.

Art. 13. Beim Ableben des alleinigen Gesellschafter oder einem der Gesellschafter erlischt die Gesellschaft nicht, sondern wird durch oder mit den Erben des Verstorbenen weitergeführt.

Titel IV. Auflösung und Liquidation

Art. 14. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere von dem alleinigen Gesellschafter oder der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt.

Der alleinige Gesellschafter beziehungsweise die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

Art. 15. Für sämtliche nicht vorgesehenen Punkte gilt das Gesetz vom 18. September 1933 über die Gesellschaften mit beschränkter Haftung, sowie das Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und deren Abänderungen.

Einzahlung des Gesellschaftskapitals

Alle Anteile wurden mittels einer Sacheinlage eingezahlt bestehend in dem Einbringen von Wiesen-, Wald- und Ackerparzellen, gelegen in Waldbillig und Christnach, frei von jeglichen Hypotheken, eingetragen im Kataster wie folgt:

GEMEINDE WALDBILLIG, SEKTION B VON WALDBILLIG

- Nummer 806/2358, Ort genannt: „Bei Schiltgeskreuz“, Acker, gross 30 Ar 70 Centiar;
- Nummer 806/2359, selben Ort genannt, Acker, gross 31 Ar;
- Nummer 807/2360, selben Ort genannt, Wiese, gross 27 Ar 20 Centiar;
- Nummer 807/2361, selben Ort genannt, Wiese, gross 30 Ar;
- Nummer 807/2362, selben Ort genannt, Wiese, gross 27 Ar 80 Centiar;
- Nummer 808, selben Ort genannt, Acker, gross 33 Ar 60 Centiar;
- Nummer 810/3469, selben Ort genannt, Wiese, gross 43 Ar 95 Centiar und Wiese, gross 43 Ar 95 Centiar;
- Nummer 811/483, Ort genannt: „Im Nassfeld“, Acker, gross 29 Ar 20 Centiar;
- Nummer 811/485, selben Ort genannt, Acker, gross 30 Ar 60 Centiar;
- Nummer 811/486, selben Ort genannt, Acker, gross 33 Ar 80 Centiar;
- Nummer 811/3851, selben Ort genannt, Acker, gross 6 Ar 60 Centiar;
- Nummer 811/3852, selben Ort genannt, Acker, gross 52 Ar 60 Centiar;
- Nummer 816/271, selben Ort genannt, Acker, gross 32 Ar;
- Nummer 950, Ort genannt: „Om Loeschenberg“, Acker, gross 19 Ar;
- Nummer 989, Ort genannt: „Auf Bunterhoecht“, Acker, gross 28 Ar 50 Centiar;
- Nummer 1013, Ort genannt: „Buntenwies“, Hecke, gross 18 Ar 60 Centiar;
- Nummer 1019, selben Ort genannt, Wald, gross 12 Ar 20 Centiar;
- Nummer 1037/2028, Ort genannt: „Vir um Frummer“, Wald, gross 30 Ar 70 Centiar;
- Nummer 1226/4314, Ort genannt: „Auf den Leien“, Acker, gross 1 Ar 56 Centiar;

- Nummer 1252/2, selben Ort genannt, Wald, gross 4 Ar 70 Centiar;
- GEMEINDE WALDBILLIG, SEKTION C VON CHRISTNACH
- Nummer 604/4042, Ort genannt: „Untersten Lahr“, Wiese, gross 70 Ar 80 Centiar;
 - Nummer 609, selben Ort genannt, Wiese, gross 16 Ar 50 Centiar;
 - Nummer 610/2431, selben Ort genannt, Wiese, gross 43 Ar;
 - Nummer 613/2223, selben Ort genannt, Wiese, gross 20 Ar 90 Centiar;
 - Nummer 613/2224, selben Ort genannt, Acker, gross 20 Ar 30 Centiar;
 - Nummer 613/2225, selben Ort genannt, Acker, gross 20 Ar 90 Centiar;
 - Nummer 613/2226, selben Ort genannt, Acker, gross 19 Ar 70 Centiar;
 - Nummer 614, selben Ort genannt, Wiese, gross 12 Ar;
 - Nummer 619/4014, selben Ort genannt, Wiese, gross 29 Ar 40 Centiar;
 - Nummer 619/4044, selben Ort genannt, Wiese, gross 12 Ar 25 Centiar;
 - Nummer 619/4045, selben Ort genannt, Wiese, gross 28 Ar 28 Centiar;
 - Nummer 654, Ort genannt: „Hinter dem Lahr“, Acker, gross 34 Ar 40 Centiar;
 - Nummer 657, selben Ort genannt, Acker, gross 16 Ar 70 Centiar;
 - Nummer 662, selben Ort genannt, Acker, gross 15 Ar 60 Centiar;
 - Nummer 663, selben Ort genannt, Acker, gross 14 Ar 30 Centiar;
 - Nummer 664, selben Ort genannt, Acker, gross 13 Ar 80 Centiar;
 - Nummer 665, selben Ort genannt, Acker, gross 6 Ar 40 Centiar und Acker, gross 6 Ar 50 Centiar;
 - Nummer 666, selben Ort genannt, Acker, gross 5 Ar 70 Centiar und Acker, gross 5 Ar 60 Centiar;
 - Nummer 668/1056, selben Ort genannt, Acker, gross 17 Ar 40 Centiar und Acker, gross 17 Ar 50 Centiar;
 - Nummer 1858, Ort genannt: „In den Azingen“, Acker, gross 22 Ar 60 Centiar;
 - Nummer 1859, selben Ort genannt, Acker, gross 13 Ar 40 Centiar;
 - Nummer 1860, selben Ort genannt, Wiese, gross 11 Ar 50 Centiar;
 - Nummer 1861/707, selben Ort genannt, Wiese, gross 21 Ar 20 Centiar;
 - Nummer 1861/708, selben Ort genannt, Wiese, gross 20 Ar 50 Centiar;
 - Nummer 1862/2508, selben Ort genannt, Wiese, gross 52 Ar 20 Centiar;
 - Nummer 1862/3402, selben Ort genannt, Wiese, gross 91 Ar 80 Centiar;
 - Nummer 1866/4370, Ort genannt: „Im Koistenfeld“, terrain de sport, gross 4 Ar 38 Centiar;
 - Nummer 1866/4371, selben Ort genannt, terrain de sport, gross 1 Ar 12 Centiar;
 - Nummer 1867/4373, selben Ort genannt, terrain de sport, gross 61 Ar 70 Centiar;
 - Nummer 1868/3223, selben Ort genannt, terrain de sport, gross 63 Ar 30 Centiar;
 - Nummer 1869, Ort genannt: „Im Sauerwois“, Wiese, gross 24 Ar 20 Centiar;
 - Nummer 1870/709, selben Ort genannt, Wiese, gross 26 Ar 10 Centiar;
 - Nummer 1870/710, selben Ort genannt, Wiese, gross 26 Ar 20 Centiar;
 - Nummer 1871, selben Ort genannt, Wiese, gross 20 Ar 70 Centiar;
 - Nummer 1872, selben Ort genannt, Wiese, gross 27 Ar 30 Centiar;
 - Nummer 1873, selben Ort genannt, Wiese, gross 56 Ar;
 - Nummer 1874/2021, selben Ort genannt, Acker, gross 10 Ar 80 Centiar;
 - Nummer 1874/2810, selben Ort genannt, Wiese, gross 20 Ar 40 Centiar;
 - Nummer 1876/2022, selben Ort genannt, Acker, gross 10 Ar 20 Centiar;
 - Nummer 1876/2023, selben Ort genannt, Wiese, gross 10 Ar 30 Centiar;
 - Nummer 1876/2024, selben Ort genannt, Acker, gross 11 Ar;
 - Nummer 1876/2025, selben Ort genannt, Acker, gross 10 Ar 20 Centiar;
 - Nummer 1876/2026, selben Ort genannt, Acker, gross 10 Ar 70 Centiar;
 - Nummer 1876/2328, selben Ort genannt, Acker, gross 22 Ar;
 - Nummer 1878/1749, selben Ort genannt, Wiese, gross 23 Ar 90 Centiar;
 - Nummer 1878/1750, selben Ort genannt, Acker, gross 24 Ar;
 - Nummer 1879, selben Ort genannt, Wiese, gross 43 Ar 50 Centiar;
 - Nummer 1880, selben Ort genannt, Wiese, gross 61 Ar;
 - Nummer 1881/3227, Ort genannt: „Auf Saedeleschberg“, Wiese, gross 58 Ar 60 Centiar;
 - Nummer 1882/3228, selben Ort genannt, Acker, gross 54 Ar 70 Centiar;
 - Nummer 1883/3229, selben Ort genannt, Acker, gross 28 Ar 20 Centiar;

- Nummer 1884/3230, selben Ort genannt, Acker, gross 27 Ar;
- Nummer 1885/3231, selben Ort genannt, Acker, gross 19 Ar 20 Centiar;
- Nummer 1886/3232, selben Ort genannt, Acker, gross 22 Ar 20 Centiar;
- Nummer 1887/3233, selben Ort genannt, Acker, gross 22 Ar;
- Nummer 1888, selben Ort genannt, Acker, gross 76 Ar;
- Nummer 1889, Ort genannt: „Vor dem Seitert“, Acker, gross 31 Ar 20 Centiar;
- Nummer 1890, selben Ort genannt, Acker, gross 31 Ar 30 Centiar;
- Nummer 1891, selben Ort genannt, Acker, gross 56 Ar 80 Centiar;
- Nummer 1892/2104, selben Ort genannt, Acker, gross 11 Ar 10 Centiar;
- Nummer 1892/2105, selben Ort genannt, Acker, gross 11 Ar 20 Centiar;
- Nummer 1893/3339, selben Ort genannt, Acker, gross 11 Ar 10 Centiar und Acker, gross 33 Ar 20 Centiar;
- Nummer 1894/2359, selben Ort genannt, Acker, gross 7 Ar und Acker, gross 7 Ar;
- Nummer 1895, Ort genannt: „Auf der Gehschleid“, Acker, gross 54 Ar 50 Centiar;
- Nummer 1897, selben Ort genannt, Acker, gross 14 Ar 20 Centiar und Acker, gross 14 Ar 30 Centiar;
- Nummer 1898, selben Ort genannt, Acker, gross 24 Ar;
- Nummer 1899, selben Ort genannt, Acker, gross 26 Ar;
- Nummer 1900, selben Ort genannt, Acker, gross 26 Ar;
- Nummer 1902/2514, selben Ort genannt, Acker, gross 66 Ar 40 Centiar;
- Nummer 1903, selben Ort genannt, Acker, gross 35 Ar 60 Centiar;
- Nummer 1905/1120, selben Ort genannt, Acker, gross 38 Ar 90 Centiar;
- Nummer 1906, selben Ort genannt, Acker, gross 34 Ar 30 Centiar;
- Nummer 1907/1902, selben Ort genannt, Acker, gross 20 Ar 90 Centiar;
- Nummer 1910/2036, selben Ort genannt, Acker, gross 8 Ar 80 Centiar und Acker, gross 8 Ar 90 Centiar;
- Nummer 1911/2037, Ort genannt: „Auf dem Bangels“, Acker, gross 20 Ar 50 Centiar;
- Nummer 1911/2038, selben Ort genannt, Acker, gross 20 Ar 50 Centiar;
- Nummer 1912, selben Ort genannt, Acker, gross 34 Ar 40 Centiar;
- Nummer 1913, selben Ort genannt, Acker, gross 22 Ar 40 Centiar;
- Nummer 1914/3389, selben Ort genannt, Acker, gross 9 Ar 30 Centiar und Acker, gross 9 Ar 30 Centiar;
- Nummer 1914/3390, selben Ort genannt, Acker, gross 9 Ar 30 Centiar und Acker, gross 9 Ar 30 Centiar;
- Nummer 1915/3391, selben Ort genannt, Wald, gross 2 Ar 5 Centiar;
- Nummer 1915/3392, selben Ort genannt, Wald, gross 2 Ar 5 Centiar;
- Nummer 1916, selben Ort genannt, Wald, gross 4 Ar 10 Centiar;
- Nummer 1917, selben Ort genannt, Acker, gross 20 Ar 40 Centiar und Acker, gross 20 Ar 50 Centiar;
- Nummer 1918, selben Ort genannt, Acker, gross 12 Ar 20 Centiar und Acker, gross 12 Ar 20 Centiar;
- Nummer 1919/1253, selben Ort genannt, Acker, gross 13 Ar 40 Centiar und Acker, gross 13 Ar 40 Centiar;
- Nummer 1921, selben Ort genannt, Acker, gross 24 Ar 90 Centiar;
- Nummer 1922/3428, selben Ort genannt, Acker, gross 17 Ar 90 Centiar;
- Nummer 1922/3429, selben Ort genannt, Acker, gross 17 Ar 90 Centiar;
- Nummer 1925/3531, selben Ort genannt, Wald, gross 17 Ar 24 Centiar;
- Nummer 1934, selben Ort genannt, Acker, gross 36 Ar 40 Centiar;
- Nummer 1935/3340, selben Ort genannt, Acker, gross 23 Ar 80 Centiar und Acker, gross 23 Ar 80 Centiar;
- Nummer 1936/3295, selben Ort genannt, Acker, gross 41 Ar 40 Centiar;
- Nummer 1937/3296, selben Ort genannt, Acker, gross 33 Ar und Acker, gross 33 Ar;
- Nummer 1939, selben Ort genannt, Acker, gross 18 Ar 20 Centiar und Acker, gross 18 Ar 30 Centiar;
- Nummer 1964/2045, Ort genannt: „Im Wolfsberg“, Acker, gross 15 Ar 50 Centiar;
- Nummer 1964/2392, selben Ort genannt, Acker, gross 28 Ar 60 Centiar;
- Nummer 1966/2053, selben Ort genannt, Acker, gross 14 Ar 70 Centiar;
- Nummer 1978/4071, Ort genannt: „Bei der Oligsmühle“, Wiese, gross 96 Ar 40 Centiar;
- Nummer 1996/823, Ort genannt: „Grundfeld“, Wald, gross 60 Ar 40 Centiar;
- Nummer 1996/824, selben Ort genannt, Wald, gross 11 Ar 60 Centiar;

Gesamtgrösse: 34 Hektar 67 Ar 33 Centiar

Eigentumsnachweis

Die vorbezeichneten Immobilien gehören Herrn Claus Uwe LESKE um dieselben erworben zu haben wie folgt:

- die unter Katasternummer 1226/4314 bezeichnete Immobilie aufgrund einer Verkaufsurkunde aufgenommen durch Notar Emile SCHLESSER, mit dem damaligen Amtssitze in Echternach, am 15. September 1982, überschrieben im Hypothekenamte in Diekirch, am 23. September 1982, Band 578, Nummer 158;
- die unter Katasternummern 613/2223, 613/2224, 619/4044 und 619/4045 bezeichneten Immobilien aufgrund einer Verkaufsurkunde aufgenommen durch Notar Emile SCHLESSER, mit dem damaligen Amtssitze in Echternach, am 17. Juli 1989, überschrieben im Hypothekenamte in Diekirch, am 1. August 1989, Band 730, Nummer 4;
- die unter Katasternummer 619/4014 bezeichnete Immobilie aufgrund einer Verkaufsurkunde aufgenommen durch Notar Emile SCHLESSER, mit dem Amtssitze in Luxemburg, am 5. Oktober 1990, überschrieben im Hypothekenamte in Diekirch, am 23. Oktober 1990, Band 762, Nummer 29;
- die unter Katasternummer 807/2362 bezeichnete Immobilie aufgrund einer Verkaufsurkunde aufgenommen durch Notar Emile SCHLESSER, mit dem Amtssitze in Luxemburg, am 12. Oktober 1990, überschrieben im Hypothekenamte in Diekirch, am 26. Oktober 1990, Band 762, Nummer 79;
- die unter Katasternummern 1912,1913,1914/3389,1914/3390, 1915/3391, 1915/3392, bezeichneten Immobilien aufgrund einer Verkaufsurkunde aufgenommen durch Notar Emile SCHLESSER, mit dem Amtssitze in Luxemburg, am 12. Oktober 1990, überschrieben im Hypothekenamte in Diekirch, am 26. Oktober 1990, Band 762, Nummer 80;
- die unter Katasternummer 1898 bezeichnete Immobilie aufgrund einer Verkaufsurkunde aufgenommen durch Notar Emile SCHLESSER, mit dem Amtssitze in Luxemburg, am 12. Oktober 1990, überschrieben im Hypothekenamte in Diekirch, am 26. Oktober 1990, Band 762, Nummer 81;
- die unter Katasternummern 806/2358, 806/2359 und 654 bezeichneten Immobilien aufgrund einer Verkaufsurkunde aufgenommen durch Notar Emile SCHLESSER, mit dem Amtssitze in Luxemburg, am 13. November 1990, überschrieben im Hypothekenamte in Diekirch, am 22. November 1990, Band 764, Nummer 75;
- die unter Katasternummer 657 bezeichnete Immobilie aufgrund einer Verkaufsurkunde aufgenommen durch Notar Emile SCHLESSER, mit dem Amtssitze in Luxemburg, am 13. November 1990, überschrieben im Hypothekenamte in Diekirch, am 23. November 1990, Band 764, Nummer 109;
- die unter Katasternummern 810/3469 und 811/3852 bezeichneten Immobilien aufgrund einer Verkaufsurkunde aufgenommen durch Notar Emile SCHLESSER, mit dem Amtssitze in Luxemburg, am 23. November 1990, überschrieben im Hypothekenamte in Diekirch, am 10. Dezember 1990, Band 765, Nummer 100;
- die unter Katasternummern 613/2225 und 613/2226, bezeichneten Immobilien aufgrund einer Verkaufsurkunde aufgenommen durch Notar Emile SCHLESSER, mit dem Amtssitze in Luxemburg, am 23. November 1990, überschrieben im Hypothekenamte in Diekirch, am 10. Dezember 1990, Band 765, Nummer 101;
- die unter Katasternummern 1894/2359, 1895 und 1978/4071 bezeichneten Immobilien aufgrund einer Verkaufsurkunde aufgenommen durch Notar Emile SCHLESSER, mit dem Amtssitze in Luxemburg, am 29. November 1990, überschrieben im Hypothekenamte in Diekirch, am 14. Dezember 1990, Band 765, Nummer 134;
- die unter Katasternummern 1883/3229, 1884/3230, 1885/3231,1886/3232,1893/3339, 1916, 1917, 1921, 1925/3531, 1934, 1935/3340,1936/3295,1937/3296, und 1939 bezeichneten Immobilien aufgrund einer Verkaufsurkunde aufgenommen durch Notar Emile SCHLESSER, mit dem Amtssitze in Luxemburg, am 29. November 1990, überschrieben im Hypothekenamte in Diekirch, am 14. Dezember 1990, Band 765, Nummer 135;
- die unter Katasternummern 807/2360, 807/2361, 662, 663, 664,1867/4373,1868/3223,1871,1872,1878/1749,1879,1880,1892/2 104, und 1892/2105 bezeichneten Immobilien aufgrund einer Verkaufsurkunde aufgenommen durch Notar Emile SCHLESSER, mit dem Amtssitze in Luxemburg, am 29. November 1990, überschrieben im Hypothekenamte in Diekirch, am 14. Dezember 1990, Band 765, Nummer 136;
- die unter Katasternummer 614 bezeichnete Immobilie aufgrund einer Verkaufsurkunde aufgenommen durch Notar Emile SCHLESSER, mit dem Amtssitze in Luxemburg, am 7. Dezember 1990, überschrieben im Hypothekenamte in Diekirch, am 19. Dezember 1990, Band 766, Nummer 66;
- die unter Katasternummern 1876/2024,1876/2025,1876/2026, 1876/2328 und 1878/1750 bezeichneten Immobilien aufgrund einer Verkaufsurkunde aufgenommen durch Notar Emile SCHLESSER, mit dem Amtssitze in Luxemburg, am 7. Dezember 1990, überschrieben im Hypothekenamte in Diekirch, am 19. Dezember 1990, Band 766, Nummer 67;
- die unter Katasternummern 1862/3402 und 1902/2514 bezeichneten Immobilien aufgrund eines Tauschvertrages aufgenommen durch Notar Emile SCHLESSER, mit dem Amtssitze in Luxemburg, am 28. Februar 1991, überschrieben im Hypothekenamte in Diekirch, am 26. März 1991, Band 773, Nummer 24;
- die unter Katasternummern 609, 1873, 610/2431,1874/2810, 1899, und 1903 bezeichneten Immobilien aufgrund einer Verkaufsurkunde aufgenommen durch Notar Emile SCHLESSER, mit dem Amtssitze in Luxemburg, am 24. April 1991, überschrieben im Hypothekenamte in Diekirch, am 23. Mai 1991, Band 777, Nummer 12;
- die unter Katasternummern 665, 666, 1858,1859, 1861/708 und 1862/2508 bezeichneten Immobilien aufgrund eines Tauschvertrages aufgenommen durch Notar Emile SCHLESSER, mit dem Amtssitze in Luxemburg, am 24. Mai 1991, überschrieben im Hypothekenamte in Diekirch, am 18. Juni 1991, Band 779, Nummer 72;

- die unter Katasternummern 668/1056, 1860, 1861/707, 1881/3227, 1889, 1890, 1891, 1918 und 811/483 bezeichneten Immobilien aufgrund einer Verkaufsurkunde aufgenommen durch Notar Emile SCHLESSER, mit dem Amtssitze in Luxemburg, am 7. Juni 1991, überschrieben im Hypothekenamte in Diekirch, am 27. Juni 1991, Band 780, Nummer 26;

- die unter Katasternummern 604/4042 bezeichnete Immobilie teilweise aufgrund einer Verkaufsurkunde aufgenommen durch Notar Emile SCHLESSER, mit dem Amtssitze in Luxemburg, am 12. Oktober 1990, überschrieben im Hypothekenamte Diekirch, am 5. November 1990, Band 762, Nummer 126 sowie teilweise aufgrund einer Hinterlegungsurkunde aufgenommen durch denselben Notar Emile SCHLESSER, am 19. August 1991, überschrieben im Hypothekenamte in Diekirch, am 10. September 1991, Band 785, Nummer 109;

- die unter Katasternummern 1252/2, 1037/2028, 1019, 950 und 989 bezeichneten Immobilien aufgrund einer Verkaufsurkunde aufgenommen durch Notar Edmond SCHROEDER, mit dem damaligen Amtssitze in Mersch, und Notar Emile SCHLESSER, mit dem Amtssitze in Luxemburg, welch Letztgenannter Depositär der Urkunde geblieben ist, am 15. Oktober 1991, überschrieben im Hypothekenamte in Diekirch, am 7. November 1991, Band 790, Nummer 43.

- die unter Katasternummer 1013 bezeichnete Immobilie teilweise aufgrund einer Verkaufsurkunde aufgenommen durch Notar Edmond SCHROEDER, mit dem damaligen Amtssitze in Mersch, und Notar Emile SCHLESSER, mit dem Amtssitze in Luxemburg, welch Letztgenannter Depositär der Urkunde geblieben ist, am 15. Oktober 1991, überschrieben im Hypothekenamte in Diekirch, am 7. November 1991, Band 790, Nummer 43 sowie teilweise aufgrund einer Verkaufsurkunde aufgenommen durch denselben Notar Edmond SCHROEDER, und denselben Notar Emile SCHLESSER, welch Letztgenannter Depositär der Urkunde geblieben ist, am 15. Oktober 1991, überschrieben im Hypothekenamte in Diekirch, am 7. November 1991, Band 790 Nummer 44;

- die unter Katasternummern 811/485, 811/486 und 811/3851 bezeichneten Immobilien aufgrund einer Verkaufsurkunde aufgenommen durch Notar Edmond SCHROEDER, mit dem damaligen Amtssitze in Mersch, und Notar Emile SCHLESSER, mit dem Amtssitze in Luxemburg, welch Letztgenannter Depositär der Urkunde geblieben ist, am 15. Oktober 1991, überschrieben im Hypothekenamte in Diekirch, am 7. November 1991, Band 790, Nummer 41;

- die unter Katasternummer 816/271 bezeichnete Immobilie teilweise aufgrund einer Verkaufsurkunde aufgenommen durch Notar Edmond SCHROEDER, mit dem damaligen Amtssitze in Mersch, und Notar Emile SCHLESSER, mit dem Amtssitze in Luxemburg, welch Letztgenannter Depositär der Urkunde geblieben ist, am 15. Oktober 1991, überschrieben im Hypothekenamte in Diekirch, am 7. November 1991, Band 790, Nummer 41 sowie teilweise aufgrund einer Verkaufsurkunde aufgenommen durch denselben Notar Edmond SCHROEDER, und denselben Notar Emile SCHLESSER, welch Letztgenannter Depositär der Urkunde geblieben ist, am 15. Oktober 1991, überschrieben im Hypothekenamte in Diekirch, am 7. November 1991, Band 790 Nummer 44;

- die unter Katasternummern 1906 und 1907/1902 bezeichneten Immobilien aufgrund einer Verkaufsurkunde aufgenommen durch Notar Emile SCHLESSER, mit dem Amtssitze in Luxemburg, am 26. März 1992, überschrieben im Hypothekenamte in Diekirch, am 10. April 1992, Band 803, Nummer 57;

- die unter Katasternummern 1869, 1870/709, 1870/710, 1897, 1900, 1905/1120, 1910/2036, 1911/2037, 1911/2038, 1964/2045, 1964/2392 und 1966/2053 bezeichneten Immobilien aufgrund eines Tauschvertrages aufgenommen durch Notar Emile SCHLESSER, mit dem Amtssitze in Luxemburg, am 18. Dezember 1992, überschrieben im Hypothekenamte in Diekirch, am 8. Januar 1993, Band 824, Nummer 110;

- die unter Katasternummer 1919/1253 bezeichnete Immobilie aufgrund eines Tauschvertrages aufgenommen durch Notar Emile SCHLESSER, mit dem Amtssitze in Luxemburg, am 15. April 1993, überschrieben im Hypothekenamte in Diekirch, am 28. April 1993, Band 833, Nummer 91;

- die unter Katasternummern 1887/3233, 1888, 1996/823 und 1996/824 bezeichneten Immobilien aufgrund einer Verkaufsurkunde aufgenommen durch Notar Emile SCHLESSER, mit dem Amtssitze in Luxemburg, am 12. August 1993, überschrieben im Hypothekenamte in Diekirch, am 27. August 1993, Band 843, Nummer 77;

- die unter Katasternummer 1882/3228 bezeichnete Immobilie aufgrund einer Verkaufsurkunde aufgenommen durch Notar Jean-Paul HENCKS, mit dem damaligen Amtssitze in Luxemburg, am 11. April 1994, überschrieben im Hypothekenamte in Diekirch, am 2. Juni 1994, Band 863, Nummer 124;

- die unter Katasternummern 1922/3428 und 1922/3429 bezeichneten Immobilien aufgrund eines Tauschvertrages aufgenommen durch Notar Edmond SCHROEDER, mit dem damaligen Amtssitze in Mersch, am 17. November 1994, überschrieben im Hypothekenamte in Diekirch, am 2. Dezember 1994, Band 876, Nummer 44;

- die unter Katasternummern 1874/2021, 1876/2022 und 1876/2023 bezeichneten Immobilien aufgrund eines Tauschvertrages aufgenommen durch Notar Edmond SCHROEDER, mit dem damaligen Amtssitze in Mersch, am 28. April 1995, überschrieben im Hypothekenamte in Diekirch, am 23. Mai 1995, Band 880, Nummer 70;

- die unter Katasternummer 808 bezeichnete Immobilie aufgrund einer Verkaufsurkunde aufgenommen durch Notar Emile SCHLESSER, mit dem Amtssitze in Luxemburg, am 27. Juli 2000, überschrieben im Hypothekenamte in Diekirch, am 11. August 2000, Band 1026, Nummer 57;

- die unter Katasternummern 1866/4370 und 1866/4371 bezeichneten Immobilien aufgrund eines Tauschvertrages aufgenommen durch Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitze in Junglinster, am 10. November 2009, überschrieben im Hypothekenamte in Diekirch, am 26. November 2009, Band 1309, Nummer 62.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2014.

Kosten

Die Kosten, welche der Gesellschaft zum Anlass ihrer Gründung entstehen, werden abgeschätzt auf den Betrag von ungefähr achtzehn tausend Euro (€ 18.000.-).

Erklärung

Der Komparent erklärt, dass der unterfertigte Notar ihm Kenntnis gegeben hat davon, dass die Gesellschaft erst nach Erhalt der Handelsermächtigung ihre Aktivitäten aufnehmen kann.

Generalversammlung

Sofort nach der Gründung, hat der alleinige Gesellschafter folgende Beschlüsse gefasst:

- a) Zum Geschäftsführer der Gesellschaft wird für eine unbestimmte Dauer ernannt:
Herr Claus Uwe LESKE, Diplom Ingenieur, wohnhaft in L-6245 Müllerthal, 1, rue des Rochers.
- b) Die Gesellschaft wird in allen Fällen durch die alleinige Unterschrift des Geschäftsführers rechtsgültig vertreten und verpflichtet.
- c) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-7641 Christnach, Am Lahr.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Echternach, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben, welcher den Zivilstand des Komparenten aufgrund einer Kopie seines deutschen Reisepasses bescheinigt.

Gezeichnet: C.U. LESKE, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 26 mars 2014. Relation: ECH/2014/615. Reçu sept mille neuf cent vingt euros 1.320.000,00 € à 0,50% = 6.600,00 € + 2/10 = 1.320,00 € = 7.920,00 €

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Hinterlegung beim Handels- und Gesellschaftsregister.

Echternach, den 03. April 2014.

Référence de publication: 2014049792/352.

(140056603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2014.

Globe s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1839 Luxembourg, 15, rue Joseph Junck.

R.C.S. Luxembourg B 165.486.

Le bilan et l'annexe au bilan au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014049804/10.

(140056848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2014.

Revista Investissements, Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 46.548.

Par la présente, nous avons le regret de vous informer de notre démission comme commissaire aux comptes de votre société et ce, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 2 avril 2014.

CO-VENTURES S.A.

Signatures

Référence de publication: 2014049397/12.

(140055809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2014.

Galileo GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 185.867.

—
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-sixth day of the month of March.

Before Maître Léonie GRETHEN, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

PEP VI GGE Cayman L.P., an exempted limited partnership, organised under the laws of the Cayman Islands and having its registered office at Maples Corporate Services Limited, P.O. Box 309, Ugland House, 301, South Church Street, George Town, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands and registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships in the Cayman Islands under number MC-68024, acting through its general partner PEP VI GGE GP Limited, having its registered office at Maples Corporate Services Limited, P.O. Box 309, Ugland House, 301, South Church Street, George Town, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands an exempted limited company, organised under the laws of Cayman Island, and registered with the Registrar of Companies in the Cayman Islands under number MC-272680,

represented by Maître Anna Hermelinski-Ayache, maître en droit, residing professionally in Luxembourg pursuant to a proxy dated 24 March 2014, which shall be registered together with the present deed.

The appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to draw up the articles of incorporation of a limited liability company Galileo GP S.à r.l. (société à responsabilité limitée) which is hereby established as follows:

Art. 1. Denomination. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name “Galileo GP S.à r.l.” (the “Company”) is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. Object. The object of the Company is the acquisition, holding, management and disposal of participations and any interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, enterprises or investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes, loans, loan participations, certificates of deposits and any other securities or financial instruments or assets of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The Company may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise and may invest in any way and manage a portfolio of patents or any other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds, notes and debentures or any kind of debt or equity securities.

The Company may lend funds including without limitation resulting from any borrowings of the Company or from the issue of any equity or debt securities of any kind, to its subsidiaries, affiliated companies or any other company or entity it deems fit.

The Company may give guarantees and grant securities to any third party for its own obligations and undertakings as well as for the obligations of any companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity it deems fit and generally for its own benefit or such entities' benefit. The Company may further pledge, transfer or encumber or otherwise create securities over some or all of its assets.

In a general fashion it may grant assistance in any way to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity it deems fit, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Any of the above is to be understood in the broadest sense and any enumeration is not exhaustive or limiting in any way. The object of the Company includes any transaction or agreement which is entered into by the Company consistent with the foregoing.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purposes.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an

extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. Share capital. The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) divided into twelve thousand five hundred shares (12,500) with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association and the Company may proceed to the repurchase of its other shares upon resolution of its shareholders.

Any available share premium shall be distributable.

Art. 6. Transfer of Shares. Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy five percent of the Company's capital.

Art. 7. Management of the Company. The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

The sole manager or as the case may be the board of managers is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or perform all acts of disposal and administration falling within the purposes of the Company. All powers not expressly reserved by the law or by the articles of incorporation to the general meeting shall be within the competence of the sole manager or as the case may be the board of managers. Vis-à-vis third parties the sole manager or as the case may be the board of managers has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relative to the Company not reserved by law or the articles of incorporation to the general meeting or as may be provided herein.

The managers are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also at any time be held by conference call or similar means only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours (24) at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, e-mail or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company. In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A and one class B manager (including by way of representation).

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular

resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the joint signature of any two managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company will only be validly bound by the joint signature of one class A manager and one class B manager. In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager (if there is only one) or as the case may be the board of managers or anyone of the managers or, in the event of classes of managers, by one class A and one class B manager acting together.

Art. 8. Liability of the Managers. The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any manager or officer:

(i) Against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;

(ii) With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or

(iii) In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including directors and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this Article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or director, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this Article.

Art. 9. Shareholder voting rights. Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

Art. 10. Shareholder Meetings. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing one hundred percent (100%) of the issued share capital.

Art. 11. Accounting Year. The accounting year begins on 1st January of each year and ends on 31st December of the same year save for the first accounting year which shall commence on the day of incorporation and end on 31st December 2014.

Art. 12. Financial Statements. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or, as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Art. 13. Distributions. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves and premium but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 14. Dissolution. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

Art. 15. Sole Shareholder. If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 16. Applicable law. For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

Subscription and Payment

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the appearing party has subscribed and entirely paid-up the following shares:

Subscriber	Number of shares	Subscription price (EUR)
PEP VI GGE Cayman L.P., prenamed	12,500	12,500.-
Total	12,500	12,500.-

Evidence of the payment of the total subscription price has been shown to the undersigned notary.

Expenses, Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand one hundred Euro (€ 1,100.-).

Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder has forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at:

31, Grand-rue, L-1661 Luxembourg.

2. The following persons are appointed managers of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company each with such signature powers as set forth in the articles of association of the Company:

- Mr. George Richard Cobleigh, residing at 50 Kennedy Plaza, Providence, Rhode Island, USA, born on 4 December 1962, in Connecticut, USA;

- Mr. Michael Robert Kidd, with professional address at 31, Grandrue, L-1661 Luxembourg, born on 16 April 1960 in Basingstoke, England;

- Mr. Sinisa Krnic, with professional address at 28, St George Street, London, W1S 2FA, born on 10 January 1973 in Gijon, Spain; and

- Mr. Claude Larbière, with professional address at 31, Grand-rue, L-1661 Luxembourg, born on 24 October 1963 in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English acknowledges that, at the request of the party hereto, this deed is drafted in English, followed by a French translation. At the request of the same party, in case of divergences between the English and the French version, the English version shall prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day herebefore mentioned.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person, known to the notary by her surname, name, civil status and residence, the said person signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le vingt-sixième jour du mois de mars.

Par devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

PEP VI GGE Cayman L.P., une limited partnership constituée sous les lois des Iles Cayman, avec siège social à Maples Corporate Services Limited, P.O. Box 309, Ugland House, 301, South Church Street, George Town, Grand Cayman, KY1-1104, Iles Caïmans, et inscrite au Registrar of Exempted Limited Partnerships des Iles Cayman sous le numéro MC-68024, agissant par l'intermédiaire de son general partner PEP VI GGE GP Limited, avec siège social à Maples Corporate Services Limited, P.O. Box 309, Ugland House, 301, South Church Street, George Town, Grand Cayman, KY1-1104, Iles Caïmans, une société constituée sous les lois des Iles Cayman et inscrite au Registrar au Companies des Iles Cayman sous le numéro MC-272680,

représentée par Maître Anna Hermelinski-Ayache, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg en vertu d'une procuration en date du 24 mars 2014, qui sera enregistrée ensemble avec le présent acte.

La partie comparante, représentée comme il est dit ci-avant, a demandé au notaire soussigné d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée Galileo GP S.à r.l. (société à responsabilité limitée) qui est constituée par les présentes:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé par la comparante et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Galileo GP S.à r.l.» (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est l'acquisition, la détention, la gestion et la disposition de participations et de tout intérêt, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans d'autres entités, entreprises ou investissements, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que la cession par vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes, des prêts, des participations dans des prêts, certificats de dépôts et toutes autres valeurs mobilières ou instruments financiers ou biens de toute sorte, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise et peut investir de quelque manière que ce soit et gérer un portefeuille de brevets ou tout autre droit de propriété intellectuelle de toute nature ou origine que ce soit. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations, de notes et de certificats de créance ou toute sorte de dette ou de valeur mobilière.

La Société peut prêter des fonds, y compris sans limitation ceux résultant de tous emprunts de la Société ou de l'émission de tout titre ou dette de toute sorte, à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée.

La Société peut donner des garanties et accorder des sûretés à tout tiers pour ses propres obligations et entreprises ainsi que pour les obligations de toute société ou autre entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel la Société appartient ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée et généralement pour son propre bénéfice ou pour le bénéfice de cette entité. La Société peut aussi faire saisir, transférer ou s'endetter ou créer autrement des garanties sur quelques-uns ou tous ses biens.

D'une manière générale elle peut prêter assistance de toute manière aux sociétés ou autres entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou toute autre société ou entreprise que la Société juge appropriée, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Tout ce qui a été mentionné ci-dessus doit être entendu dans le sens le plus large et toute énumération n'est pas exhaustive ou limitant. L'objet de la Société comprend toute transaction ou contrat dans lesquels la Société fit partie conformément avec ce qui a été mentionné ci-dessus.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

Art. 5. Capital Social. Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euros (€ 12.500,-) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (€ 1,-) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents statuts et la Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales en vertu d'une décision de ses associés.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable.

Art. 6. Transfert de parts sociales. Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, les parts sociales ne peuvent être cédées à des non associés que moyennant l'agrément donné par au moins soixante-quinze pourcent du capital social de la Société.

Art. 7. Gérance de la Société. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus larges afin de pouvoir gérer l'activité de la Société et d'autoriser et/ou de procéder à tout acte de disposition et d'administration tombant dans l'objet de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du gérant unique ou le cas échéant du conseil de gérance. Vis-à-vis des tiers le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus afin d'agir pour le compte de la Société en toutes circonstances et de faire, autoriser et approuver tout acte et opération concernant la Société qui ne sont pas réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale ou tel que prévu dans les présents statuts.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans motifs (ad nutum) et à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, par câble, télégramme, télex, e-mail ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

L'assemblée générale des associés peut décider de nommer des gérants de deux classes différentes, à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B. Une telle classification de gérants doit être dûment enregistrée dans le procès-verbal de la réunion concernée et les gérants doivent être identifiés en fonction de la classe à laquelle ils appartiennent.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises avec l'accord de la majorité des gérants de la Société (y compris par voie de représentation). Dans le cas toutefois où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), toutes les résolutions du conseil de gérance ne pourront être valablement prises que si elles sont approuvées par la majorité des gérants comprenant au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B (qui peuvent être représentés).

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution. Les résolutions des gérants,

y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de chaque gérant.

La Société sera engagée par la signature du gérant unique en cas d'un seul gérant, et dans le cas d'un conseil de gérance, par la signature conjointe de deux gérants quelconques, à condition toutefois que dans le cas où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un gérant de classe A et un gérant de classe B. Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le gérant unique (s'il n'y a qu'un seul gérant) ou le cas échéant par le conseil de gérance ou un des gérants, ou, en cas de classes de gérants, par un gérant de classe A et un gérant de classe B agissant ensemble.

Art. 8. Responsabilité des gérants. Les gérants ne sont pas personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que représentants de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs obligations.

Sous réserve des exceptions et limitations énumérées ci-dessous, toute personne qui est, ou qui a été gérant, dirigeant ou responsable représentant de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et toutes dépenses raisonnables contractées ou payées par elle en rapport avec toute demande, action, plainte ou procédure dans laquelle elle est impliquée à raison de son mandat présent ou passé de gérant, dirigeant ou responsable représentant et pour les sommes payées ou contractées par elle dans le cadre de leur règlement. Les mots «demande», «action», «plainte» ou «procédure» s'appliqueront à toutes les demandes, actions, plaintes ou procédures (civiles ou criminelles, y compris le cas échéant toute procédure d'appel) actuelles ou prévisibles et les mots «responsabilité» et «dépenses» devront comprendre, sans limitation, les honoraires d'avocats, frais, jugements et montants payés en règlement et autres responsabilités.

Aucune indemnité ne sera versée à tout gérant, dirigeant ou responsable représentant:

(i) En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement des devoirs découlant de la conduite de sa fonction;

(ii) Pour toute affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou

(iii) Dans le cas d'un compromis ou d'une transaction, à moins que le compromis ou la transaction en question n'ait été approuvé par une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

Le droit à indemnisation prévu par les présentes, n'affectera aucun autre droit dont un gérant, dirigeant ou représentant peut bénéficier actuellement ou ultérieurement, il subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être gérant, dirigeant ou représentant et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de telle personne. Les dispositions du présent article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les gérants, dirigeants ou représentants en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

Les dépenses en rapport avec la préparation et la représentation d'une défense à l'encontre de toute demande, action, plainte ou procédure de nature telle que décrite dans le présent article, seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du représentant ou du dirigeant de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation conformément au présent article.

Art. 9. Droits de vote des associés. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées des associés par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Assemblées des associés. Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée des associés de la Société valablement constituée ou toute résolution circulaire (le cas échéant) représentera l'intégralité des associés de la Société.

Les assemblées seront convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à leur adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date d'une telle assemblée. Si l'intégralité du capital social est représentée à une assemblée l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions sera envoyé aux associés à leurs adresses inscrites dans le registre des associés tenu par la Société ou moins huit (8) jours avant la date effective proposée des résolutions. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction des réquisitions de majorité, à la date y précisée). Une résolution écrite unanime peut être passée à tout moment sans convocation préalable.

A moins que ce soit prévu autrement par la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considérer la portion du capital représenté. (ii) Cependant, des décisions concernant des modifications des Statuts seront prises par

(x) une majorité des associés (y) représentant au moins trois quarts du capital social émis et (iii) les décisions concernant le changement de nationalité de la Société seront prises par les associés représentant cent pour cent (100%) du capital social émis.

Art. 11. Année Sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année, sauf pour la première année sociale qui commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2014.

Art. 12. Comptes annuels. Chaque année, le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance établit les comptes annuels au 31 décembre.

Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout associé de la Société.

Art. 13. Distributions. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes intérimaires sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves et prime distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

Art. 14. Dissolution. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non et qui sont nommés par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 15. Associé Unique. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales de la Société entre ses seules mains, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 16. Loi Applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par la partie comparante, celle-ci a souscrit et intégralement libéré les parts sociales suivantes:

Souscripteur	Nombre de parts sociales	Prix de souscription (€)
PEP VI GGE Cayman L.P., préqualifiée	12.500	12.500,-
Total	12.500	12.500,-

Preuve du paiement du prix total de souscription a été donnée au notaire instrumentant.

Dépenses, Évaluation

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait de sa formation sont évaluées à environ mille cent euros (€ 1.100,-).

Résolutions de l'associé unique

Et aussitôt, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au:

31, Grand-rue, L-1661 Luxembourg.

2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société chacun avec pouvoir de signature comme prévu dans les statuts:

- M. George Richard Cobleigh, demeurant au 50 Kennedy Plaza, Providence, Rhode Island, Etat-Unis d'Amérique, né le 4 décembre 1962 à Connecticut, Etat-Unis d'Amérique,

- M. Michael Robert Kidd, avec adresse professionnelle au 31, Grand-rue, L-1661 Luxembourg, né le 18 avril 1960 à Basingstoke, Angleterre,

- M. Sinisa Krnic, avec adresse professionnelle au 28, St George Street, Londres, W1S 2FA, né le 10 janvier 1973 à Gijon, Espagne, et

- M. Claude Larbière, avec adresse professionnelle au 31, Grand-rue, L-1661 Luxembourg, né le 24 octobre 1963 à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande de la comparante à la présente, le présent acte notarié est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même comparante, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentant par ses noms, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Hermelinski-Ayache, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 26 mars 2014. Relation: LAC/2014/14071. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 4 avril 2014.

Référence de publication: 2014049782/454.

(140056611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2014.

Intertechnologies Real Estate Co S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 79.072.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014049853/9.

(140056649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2014.

Gaviota Re S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 35.610.

Le bilan au 31 DECEMBRE 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014049796/10.

(140057159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2014.

Urban&Civic Acquisitions 2, Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 11.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 151.675.

Les comptes annuels pour la période du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03 avril 2014.

Référence de publication: 2014049462/11.

(140055992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2014.

Ilemri GmbH, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 137.385.

Extrait des résolutions des gérants

Ayant été informé de la démission de Madame Irma ISAKSSON de son mandat de gérant de catégorie A en date du 21 mars 2014, les gérants acceptent ladite démission.

Pour extrait conforme,

Luxembourg, le 2 avril 2014.

Référence de publication: 2014049838/13.

(140056706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2014.

BRGREOF G Debt S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 139.601.

En date du 7 mars 2014 et avec effet au 6 janvier 2014, Bill Finelli, avec adresse au 300, Campus Drive, 3rd Floor, NJ 07932 Florham Park, Etats Unis, a démissionné de son mandat de gérant de catégorie B de la société BRGREOF G Debt S.à r.l., avec siège social au 6D, Route de Trèves, L - 2633 Senningerberg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B139601.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2014.

Alter Domus Luxembourg S.à r.l.

Mandaté par le démissionnaire

Référence de publication: 2014051086/15.

(140058324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2014.

HCM Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 101.435.

Extrait du 7 avril 2014

Les résolutions suivantes ont été adoptées:

- Madame Sandra Dixon, née le 20/01/1973 à Panama (Panama) et résidant professionnellement au 50 aquilino de la Guardia, étage 30, 0823-05789 Panama est représentant permanent de la société Camino Securities Inc (registre de commerce de Microjacket n°immatriculation 447825 document 578938).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 Avril 2014.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014049822/17.

(140057154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2014.

Gam Consult S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8077 Bertrange, 83A, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 87.819.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 28/03/2014

Il ressort de l'assemblée générale extraordinaire du 28/03/2014 que:

L'assemblée a renouvelé les mandats des administrateurs suivants jusqu'à l'assemblée générale à tenir en 2020:

- Giuseppe CONTINO
- Mustapha ALAOUI
- Michel GITS, Président du Conseil d'administration
- Geneviève VANDERVEKEN.

L'assemblée a renouvelé le mandat d'administrateur-délégué de Monsieur Michel GITS jusqu'à l'assemblée générale à tenir en 2020.

L'assemblée a désigné au poste de commissaire aux comptes Monsieur Nicolas GITS, né à Bruxelles (Belgique) le 04/07/1989 et demeurant à L-8530 Ell, 5 Haapstroos jusqu'à l'assemblée générale à tenir en 2020.

Fait à Steinfort, le 3 avril 2014.

Mandataire

Référence de publication: 2014049795/20.

(140056782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2014.

Lunar Altrincham S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 174.264.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 2 avril 2014.

Référence de publication: 2014049906/10.

(140056660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2014.

HDL Enterprises, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 177.883.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 13 août 2013 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Esch/Alzette, le 7 avril 2014.

Référence de publication: 2014049823/11.

(140056894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2014.

Imrose S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 63.096.

EXTRAIT

Suite aux résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 17 décembre 2013, l'actionnaire unique décide de reconduire les mandats de l'administrateur unique et du commissaire aux comptes pour une nouvelle période de 6 ans et ce jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2013.

IMROSE S.A.
Fernand SASSEL
Administrateur unique

Référence de publication: 2014049865/16.

(140056860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2014.

Ilemri GmbH, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 137.385.

Suite à la division maritale de biens en date du 17 mars 2014, les parts sociales détenues dans la société Ilemri GmbH par Madame Irma ISAKSSON ont été transférées à Monsieur Per-Arvid ISAKSSON, demeurant à Östersjövägen 92, 236 36 Höllviken, Suède.

Suite à ce transfert, le capital social de la société Ilemri GmbH est détenu comme suit:

Monsieur Per-Arvid ISAKSSON
demeurant à Östersjövägen 92
236 36 Höllviken, Suède 200 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 2 avril 2014.

Référence de publication: 2014049837/17.

(140056706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2014.

International Campus Student Housing I, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 179.983.

Extrait des décisions prises par les associés en date du 19 mars 2014

1. Monsieur Rüdiger KIMPEL, administrateur de sociétés, né le 2 septembre 1961 à Wiesbaden (Allemagne), demeurant professionnellement à L-3328 Crauthem, 10, rue Weiler, a été nommé comme gérant A pour une durée indéterminée avec effet au 1^{er} janvier 2014.

Luxembourg, le 4 avril 2014.

Pour extrait sincère et conforme
Pour *International Campus Student Housing I*
Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014049850/15.

(140056381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2014.

International Campus Hannover S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 182.223.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 19 mars 2014

1. Monsieur Horst LIEDER a démissionné de son mandat de gérant A.

2. Monsieur Rüdiger KIMPEL, administrateur de sociétés, né le 2 septembre 1961 à Wiesbaden (Allemagne), demeurant professionnellement à L-3328 Crauthem, 10, rue Weiler, a été nommé comme gérant A pour une durée indéterminée avec effet au 1^{er} janvier 2014.

Luxembourg, le 4 avril 2014.

Pour extrait sincère et conforme
Pour *International Campus Hannover S.à r.l.*
Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014049848/16.

(140057095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2014.

International Financial and Commercial Holdings 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 165.205.

Rectificatif concernant le dépôt n° L130100479 en date d 20 juin 2013

Le présent avis remplace l'avis publié en date du 20 juin 2013 et référencé sous le numéro de dépôt L130100479.

Par le présent avis, la Société informe les tiers que le contrat de cession en date du 19 novembre 2012 est nul et non avenu.

Par conséquent, il est à noter que les associés de la Société sont les suivants:

- Investindustrial IV LP. détient 254,531 parts sociales d'une valeur nominale de 0,10 euro chacune;
- Upper Brook Street Investments II LLP détient 1,468 parts sociales d'une valeur nominale de 0,10 euro chacune
- BI-Invest Compartment Fund, SICAV-SIF, Compartment A - Private Equity détient 52,957 parts sociales; d'une valeur nominale de 0,10 euro chacune; et
- BI-Invest Compartment Fund, SICAV-SIF, Compartment F - Private Equity détient 1,044 parts sociales, d'une valeur nominale de 0,10 euro chacune.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme
Signature
Le mandataire

Référence de publication: 2014049851/23.

(140056445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2014.

Lunar Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 182.752.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2014.

Référence de publication: 2014049909/10.

(140057114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2014.

L.J.C. Patrimoine S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 99.948.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 68428 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014049899/10.

(140056879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2014.

Medi-Prospect Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7243 Bereldange, 59, rue du X Octobre.

R.C.S. Luxembourg B 145.997.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social le 03 avril 2014

L'assemblée accepte la démission de Monsieur PAUL Jean-Philippe, domicilié à L-3324 Bivange, 35, Rue Edward Steichen, en date du 28 février 2014;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme
MEDI-PROSPECT Luxembourg SARL

Un mandataire

Référence de publication: 2014049964/14.

(140056822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2014.

Jacana S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 10.758.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 04 avril 2014, le mandat de l'Administrateur Monsieur Geoffrey HUPKENS ainsi que celui du Commissaire aux Comptes, AUDIT TRUST S.A., société anonyme, ont été renouvelés.

Lors de cette même assemblée, Madame Magali MICHELETTI et Monsieur Raphaël EBER, domiciliés professionnellement au 42, Rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg ont été nommés Administrateurs.

Leur mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de 2020.

Enfin, les mandats des Administrateurs Mesdames Caroline FELTEN et Marie Laurence THILL n'ont pas été renouvelés.

Luxembourg, le 07.04.2014.

Pour: JACANA S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Aurélié Katola / Susana Goncalves Martins

Référence de publication: 2014049875/20.

(140056897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2014.

Servais S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1368 Luxembourg, 40, rue du Curé.

R.C.S. Luxembourg B 122.048.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07 avril 2014.

SERVAIS S.A.

Société Anonyme

Un mandataire

Référence de publication: 2014050076/13.

(140057254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2014.

Mear S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 84, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 160.659.

L'an deux mille quatorze, le dix-sept mars;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Avni SYLAJ, né le 13 avril 1978 à Istog (Kosovo), demeurant à L-7248 Bereldange, 45, rue Michel Rodange, ici représenté par Madame Alexia UHL, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, aux termes d'une procuration sous seing privé en date du 12 mars 2014.

La prédite procuration, après avoir été signée «ne varietur» est annexée au présent acte pour être enregistrée auprès des autorités compétentes

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

- Que la société à responsabilité limitée "MEAR S.à r.l.", (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-8138 Bridel, 3, Allée Saint Hubert, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 160659, a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 26 avril 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1472 du 5 juillet 2011.

- Que le comparant est le seul associé actuel ("Associé Unique") de la Société et qu'il a pris, par sa mandataire, la résolution suivante:

Résolution unique

L'Associé Unique décide de transférer le siège social à L-1750 Luxembourg, 84, avenue Victor Hugo et de modifier subséquemment la première phrase de l'article 4 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 4. (première phrase).** Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg)."

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de neuf cents euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire du comparant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. UHL, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 mars 2014. LAC/2014/13410. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 3 avril 2014.

Référence de publication: 2014049961/38.

(140057248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2014.

SSB - Finances S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2, rue Astrid.
R.C.S. Luxembourg B 60.645.

Le bilan au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014049437/10.

(140055742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2014.

SR Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 64.122.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IF GROUP

B.P. 1832 L-1018 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2014049435/12.

(140056086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2014.

Global Water Development Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 185.843.

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the nineteenth day of December.

Before us Maître Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg

THERE APPEARED:

Global Water Development Holdings LP, a limited partnership incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, registered with Registrar of Exempted limited Partnerships of the Cayman Islands under number WK-73473, having its registered office at 190, Elgin Avenue, KY 1-9005 George Town, Grand Cayman, Cayman Islands,

here represented by Ms Johanna Wittek, maître en droit, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party has requested the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which it wishes to incorporate with the following articles of association:

A. Name - Purpose - Duration - Registered office

Art. 1. Name - Legal Form. There exists a private limited company (société à responsabilité limitée) under the name Global Water Development Luxembourg Holding S.à r.l. (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the present articles of association.

Art. 2. Purpose.

2.1 The purpose of the Company is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

2.2 The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company.

2.3 The Company may, except by way of public offering, raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.

2.4 The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it considers useful for the accomplishment of these purposes.

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is incorporated for an unlimited period of time.

3.2 It may be dissolved at any time and with or without cause by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 4. Registered office.

4.1 The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the registered office may be transferred by means of a decision of the board of managers. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers.

4.4 In the event that the board of managers determines that extraordinary political, economic or social circumstances or natural disasters have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares

Art. 5. Share Capital.

5.1 The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each.

5.2 The Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.3 The Company may redeem its own shares.

Art. 6. Shares.

6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same nominal value.

6.2 The shares of the Company are in registered form.

6.3 The Company may have one or several shareholders, with a maximum of forty (40) shareholders.

6.4 Death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the shareholders shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 7. Register of shares - Transfer of shares.

7.1 A register of shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all the information required by the Law. Certificates of such registration may be issued upon request and at the expense of the relevant shareholder.

7.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until such representative has been appointed.

7.3 The shares are freely transferable among shareholders.

7.4 Inter vivos, the shares may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders at a majority of three quarters of the share capital.

7.5 Any transfer of shares shall become effective towards the Company and third parties through the notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

7.6 In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the surviving shareholders at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

C. Decisions of the shareholders

Art. 8. Collective decisions of the shareholders.

8.1 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association.

8.2 Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns.

8.3 In case and as long as the Company has not more than twenty-five (25) shareholders, collective decisions otherwise conferred on the general meeting of shareholders may be validly taken by means of written resolutions. In such case,

each shareholder shall receive the text of the resolutions or decisions to be taken expressly worded and shall cast his vote in writing.

8.4 In the case of a sole shareholder, such shareholder shall exercise the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the Law and by these articles of association. In such case, any reference made herein to the “general meeting of shareholders” shall be construed as a reference to the sole shareholder, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.

Art. 9. General meetings of shareholders. In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, at least one general meeting of shareholders shall be held within six (6) months of the end of each financial year in Luxembourg at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the convening notice of such meeting. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of meeting. If all of the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and have waived any convening requirement, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 10. Quorum and vote.

10.1 Each shareholder is entitled to as many votes as he holds shares.

10.2 Save for a higher majority provided in these articles of association or by law, collective decisions of the Company’s shareholders are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders holding more than half of the share capital.

Art. 11. Change of nationality. The shareholders may change the nationality of the Company only by unanimous consent.

Art. 12. Amendments of the articles of association. Any amendment of the articles of association requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

D. Management

Art. 13. Powers of the sole manager - Composition and powers of the board of managers.

13.1 The Company shall be managed by one or several managers. If the Company has several managers, the managers form a board of managers.

13.2 If the Company is managed by one manager, to the extent applicable and where the term “sole manager” is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the “board of managers” used in these articles of association is to be construed as a reference to the “sole manager”.

13.3 The board of managers is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfil the Company’s corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the Law or by these articles of association to the general meeting of shareholders.

Art. 14. Appointment, removal and term of office of managers.

14.1 The manager(s) shall be appointed by the general meeting of shareholders which shall determine their remuneration and term of office.

14.2 The managers shall be appointed and may be removed from office at any time, with or without cause, by a decision of the shareholders representing more than half of the Company’s share capital.

Art. 15. Convening meetings of the board of managers.

15.1 The board of managers shall meet upon call by any manager. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.

15.2 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers twenty-four (24) hours at least in advance of the time scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be mentioned in the notice. Such notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. No prior notice shall be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers which has been communicated to all managers.

15.3 No prior notice shall be required in case all managers are present or represented at a board meeting and waive any convening requirement or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the board of managers.

Art. 16. Conduct of meetings of the board of managers.

16.1 The board of managers may elect among its members a chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

16.2 The chairman, if any, shall chair all meetings of the board of managers. In his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority of managers present or represented at any such meeting.

16.3 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his proxy either in writing, or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. A manager may represent one or more but not all of the other managers.

16.4 Meetings of the board of managers may also be held by conference-call or video conference or by any other means of communication, allowing all persons participating at such meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation in the meeting. Participation in a meeting by these means is equivalent to participation in person at such meeting and the meeting is deemed to be held at the registered office of the Company.

16.5 The board of managers may deliberate or act validly only if at least a majority of the managers are present or represented at a meeting of the board of managers.

16.6 Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting. The chairman, if any, shall not have a casting vote.

16.7. The board of managers may unanimously pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. Each manager may express his consent separately, the entirety of the consents evidencing the adoption of the resolutions. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Art. 17. Minutes of the meeting of the board of managers; Minutes of the decisions of the sole manager.

17.1 The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman, if any or in his absence by the chairman pro tempore, and the secretary (if any), or by any two (2) managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, if any, or by any two (2) managers.

17.2 Decisions of the sole manager shall be recorded in minutes which shall be signed by the sole manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the sole manager.

Art. 18. Dealing with third parties. The Company shall be bound towards third parties in all circumstances (i) by the signature of the sole manager, or, if the Company has several managers, by the joint signature of any two (2) managers, or (ii) by the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power may have been delegated by the board of managers within the limits of such delegation.

E. Audit and supervision

Art. 19. Auditor(s).

19.1 In case and as long as the Company has more than twenty-five (25) shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several internal auditors (commissaire(s)). The general meeting of shareholders shall appoint the internal auditor(s) and shall determine their term of office.

19.2 An internal auditor may be removed at any time, without notice and with or without cause by the general meeting of shareholders.

19.3 The internal auditor has an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

19.4 If the shareholders of the Company appoint one or more independent auditors (réviseur(s) d'entreprises agréé (s)) in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies register and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended, the institution of internal auditor(s) is suppressed.

19.5. An independent auditor may only be removed by the general meeting of shareholders with cause or with its approval.

F. Financial year - Annual accounts - Allocation of profits - Interim dividends

Art. 20. Financial year. The financial year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall end on the thirty-first of December of the same year.

Art. 21. Annual accounts and allocation of profits.

21.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the board of managers draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the law.

21.2. Of the annual net profits of the Company, five per cent (5%) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

21.3 Sums contributed to a reserve of the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve if the contributing shareholder agrees to such allocation.

21.4 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

21.5 Upon recommendation of the board of managers, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the Company's profits shall be used in accordance with the Law and these articles of association.

21.6 Distributions shall be made to the shareholders in proportion to the number of shares they hold in the Company.

Art. 22. Interim dividends - Share premium and assimilated premiums.

22.1 The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of interim financial statements prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution. The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve which the Law or these articles of association do not allow to be distributed.

22.2 Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the shareholders subject to the provisions of the Law and these articles of association.

G. Liquidation**Art. 23. Liquidation.**

23.1 In the event of dissolution of the Company in accordance with article 3.2 of these articles of association, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the general meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

23.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the number of shares of the Company held by them.

H. Final clause - Governing law

Art. 25. Governing law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law.

Transitional provisions

1. The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and terminate on 31 December 2013.

2. Interim dividends may be distributed during the Company's first financial year.

Subscription and payment

The twelve thousand five hundred (12,500) shares issued have been subscribed by Global Water Development Holdings LP, aforementioned, for the price of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500); and

The shares so subscribed have been fully paid up by a contribution in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is as of now available to the Company.

The total contribution in the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is entirely allocated to the share capital.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

Resolutions of the sole shareholder

The incorporating shareholder, representing the entire share capital of the Company and having waived any convening requirements, has passed the following resolutions:

1. The address of the registered office of the Company is set at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.
2. The following person is appointed as sole manager of the Company for an unlimited term:

John Sutherland, born on 2 December 1964 in Lower Hutt, New Zealand, residing at 9, rue Principale, L-6990 Hostert, Luxembourg.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française de ce qui précède.

L'an deux mille treize, le dix-neuf décembre.

Par-devant nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Global Water Development Holdings LP, une limited partnership constituée et existant selon les lois des Îles Caïmanes, immatriculée au Registrar of Exempted Limited Partnerships des Îles Caïmanes sous le numéro WK-73473, ayant son siège social au 190, Elgin Avenue, KY 1-9005 George Town, Grand Cayman, Îles Caïmanes, dûment représentée par Mme Johanna Wittek, maître en droit, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

La comparante a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'elle souhaite constituer avec les statuts suivants:

A. Nom - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Nom - Forme. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination «Global Water Development Luxembourg Holding S.à r.l.» (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. Objet.

2.1 La Société a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et de toute autre forme de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, de même que le transfert par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de tout type, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille de participations.

2.2 La Société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un droit de quelque nature que ce soit ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

2.3 Excepté par voie d'appel publique à l'épargne, la Société peut lever des fonds en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toute sorte d'obligations, de titres ou d'instruments de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type.

2.4 La Société peut exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle qu'elle estime utile pour l'accomplissement de ces objets.

Art. 3. Durée.

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 Elle peut être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par décision du conseil de gérance. Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.3 Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil de gérance.

4.4 Dans l'hypothèse où le conseil de gérance estimerait que des événements exceptionnels d'ordre politique, économique ou social ou des catastrophes naturelles se sont produits ou seraient imminents, de nature à interférer avec l'activité normale de la Société à son siège social, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances exceptionnelles; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12,500), représenté par douze mille cinq cents (12,500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

5.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés de la Société, adoptée selon les modalités requises pour la modification des présents statuts.

5.3 La Société peut racheter ses propres parts sociales.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 Les parts sociales de la Société sont nominatives.

6.3 La Société peut avoir un ou plusieurs associés, avec un nombre maximal de quarante (40) associés.

6.4 Le décès, la suspension des droits civils, la dissolution, la liquidation, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre événement similaire d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la Société.

Art. 7. Registre des parts sociales - Transfert des parts sociales.

7.1 Un registre des parts sociales est tenu au siège social de la Société où il est mis à disposition de chaque associé pour consultation. Ce registre contient toutes les informations requises par la Loi. Des certificats d'inscription peuvent être émis sur demande et aux frais de l'associé demandeur.

7.2 La Société ne reconnaît qu'un seul titulaire par part sociale. Les copropriétaires indivis nommeront un représentant unique qui les représentera vis-à-vis de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits relatifs à cette part sociale, jusqu'à ce qu'un tel représentant ait été désigné.

7.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

7.4 Inter vivos, les parts sociales seront uniquement transférables à de nouveaux associés sous réserve qu'une telle cession ait été approuvée par les associés représentant une majorité des trois quarts du capital social.

7.5 Toute cession de parts sociales est opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à, ou après l'acceptation de la cession par la Société conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil.

7.6 En cas de décès, les parts sociales de l'associé décédé pourront être uniquement transférées au nouvel associé sous réserve qu'un tel transfert ait été approuvé par les associés survivants à une majorité des trois quarts du capital social. Un tel agrément n'est cependant pas requis dans l'hypothèse où les parts sociales sont transférées soit aux ascendants, descendants ou au conjoint survivant.

C. Décisions des associés

Art. 8. Décisions collectives des associés.

8.1 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la Loi et par les présents statuts.

8.2 Chaque associé a la possibilité de participer aux décisions collectives quelque soit le nombre de parts sociales qu'il détient.

8.3 Dans l'hypothèse où et tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, des décisions collectives qui relèveraient d'ordinaire de la compétence de l'assemblée générale, pourront être valablement adoptées par voie de décisions écrites. Dans une telle hypothèse, chaque associé recevra le texte de ces résolutions ou des décisions à adopter expressément formulées et votera par écrit.

8.4 En cas d'associé unique, cet associé exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés en vertu des dispositions de la section XII de la Loi et des présents statuts. Dans cette hypothèse, toute référence faite à «l'assemblée générale des associés» devra être entendue comme une référence à l'associé unique selon le contexte et le cas échéant et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés seront exercés par l'associé unique.

Art. 9. Assemblées générales des associés. Dans l'hypothèse où la Société aurait plus de vingt-cinq (25) associés, une assemblée générale des associés devra être tenue au minimum dans les six (6) mois suivant la fin de l'exercice social au Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit tel que précisé dans la convocation à cette assemblée générale. D'autres assemblées générales d'associés pourront être tenues aux lieux et heures indiquées dans les convocations aux assemblées générales correspondantes. Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et renoncent aux formalités de convocation, l'assemblée pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

Art. 10. Quorum et vote.

10.1 Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il détient.

10.2 Sous réserve d'un quorum plus élevé prévu par les présents statuts ou la Loi, les décisions collectives des associés de la Société ne seront valablement adoptées que pour autant qu'elles auront été adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Art. 11. Changement de nationalité. Les associés ne peuvent changer la nationalité de la Société qu'avec le consentement unanime des associés.

Art. 12. Modification des statuts. Toute modification des statuts requiert l'accord d'une (i) majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

D. Gérance

Art. 13. Pouvoirs du gérant unique - Composition et pouvoirs du conseil de gérance.

13.1 La Société peut être gérée par un ou plusieurs gérants. Si la Société a plusieurs gérants, les gérants forment un conseil de gérance.

13.2 Lorsque la Société est gérée par un gérant unique, le cas échéant et lorsque le terme «gérant unique» n'est pas expressément mentionné dans ces statuts, une référence au «conseil de gérance» dans ces statuts devra être entendue comme une référence au «gérant unique».

13.3 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour prendre toute mesure nécessaire ou utile pour l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs réservés par la Loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des associés.

Art. 14. Nomination, révocation des gérants et durée du mandat des gérants.

14.1 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) par l'assemblée générale des associés qui détermine sa (leur) rémunération et la durée de son (leur) mandat.

14.2 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) et peu(ven)t être librement révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Art. 15. Convocation aux réunions du conseil de gérance.

15.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation de tout gérant. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au siège social de la Société sauf indication contraire dans la convocation à la réunion.

15.2 Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au minimum vingt-quatre (24) heures à l'avance par rapport à l'heure fixée dans la convocation, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs d'une telle urgence seront mentionnées dans la convocation. Une telle convocation peut être omise en cas d'accord écrit de chaque gérant, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Une copie d'un tel document signé constituera une preuve suffisante d'un tel accord. Aucune convocation préalable ne sera exigée pour un conseil de gérance dont le lieu et l'heure auront été déterminés par une décision adoptée lors d'un précédent conseil de gérance, communiquée à tous les membres du conseil de gérance.

15.3 Aucune convocation préalable ne sera requise dans l'hypothèse où les tous les gérants seront présents ou représentés à un conseil de gérance et renonceraient aux formalités de convocation ou dans l'hypothèse de décisions écrites et approuvées par tous les membres du conseil de gérance.

Art. 16. Conduite des réunions du conseil de gérance.

16.1 Le conseil de gérance peut élire un président du conseil de gérance parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui peut ne pas être membre du conseil de gérance et qui sera chargé de tenir les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

16.2 Le président du conseil de gérance, le cas échéant, préside toutes les réunions du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut nommer provisoirement un autre gérant comme président temporaire par un vote à la majorité des voix présentes ou représentées à la réunion.

16.3 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant tout autre gérant comme son mandataire par écrit, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie du mandat en constituant une preuve suffisante. Un gérant peut représenter un ou plusieurs, mais non l'intégralité des membres du conseil de gérance.

16.4 Les réunions du conseil de gérance peuvent également se tenir par téléconférence ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes y participant de s'entendre mutuellement sans discontinuité et garantissant une participation effective à cette réunion. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne et la réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée s'être tenue au siège social de la Société.

16.5 Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance.

16.6 Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance. Le président du conseil de gérance, le cas échéant, ne dispose pas d'une voix prépondérante.

16.7 Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des décisions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Chaque gérant peut exprimer son consentement séparément, l'ensemble des consentements attestant de l'adoption des décisions. La date de ces décisions sera la date de la dernière signature.

Art. 17. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance; procès-verbaux des décisions du gérant unique.

17.1 Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président, le cas échéant, ou, en son absence, par le président temporaire, et le secrétaire, le cas échéant, ou par deux (2) gérants. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou autre seront, le cas échéant, signés par le président ou par deux (2) gérants.

17.2 Les décisions du gérant unique sont retranscrites dans des procès-verbaux qui seront signés par le gérant unique. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou dans tout autre contexte seront signés par le gérant unique.

Art. 18. Rapports avec les tiers. La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances (i) par la signature du gérant unique, ou, si la Société a plusieurs gérants, par la signature conjointe de deux (2) gérants, ou (ii) par la signature conjointe ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance, dans les limites de cette délégation.

E. Audit et surveillance

Art. 19. Commissaire - réviseur d'entreprises agréé.

19.1 Dans l'hypothèse où, et tant que la Société aura plus de vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires. L'assemblée générale des associés désigne les commissaires et détermine la durée de leurs fonctions.

19.2 Un commissaire pourra être révoqué à tout moment, sans préavis et sans motif, par l'assemblée générale des associés.

19.3 Le commissaire a un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents sur toutes les opérations de la Société.

19.4 Si les associés de la Société désignent un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés conformément à l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, la fonction de commissaire sera supprimée.

19.5 Le réviseur d'entreprises agréé ne pourra être révoqué par l'assemblée générale des associés que pour juste motif ou avec son accord.

F. Exercice social - Affectation des bénéfices - Acomptes sur dividendes

Art. 20. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente-et-un décembre de la même année.

Art. 21. Comptes annuels - Distribution des bénéfices.

21.1 Au terme de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et le conseil de gérance dresse un inventaire de l'actif et du passif de la Société, le bilan et le compte de profits et pertes, conformément à la loi.

21.2 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, cinq pour cent (5%) au moins seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve légale de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

21.3 Les sommes apportées à une réserve de la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si cet associé consent à cette affectation.

21.4 En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

21.5 Sur proposition du conseil de gérance, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices distribuables de la Société conformément à la Loi et aux présents statuts.

21.6 Les distributions aux associés sont effectuées en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

Art. 22. Acomptes sur dividendes - Prime d'émission et primes assimilées.

22.1 Le conseil de gérance peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable intermédiaire préparé par le conseil de gérance et faisant apparaître que des fonds suffisants sont disponibles pour être distribués. Le montant destiné à être distribué ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes destinées à être affectées à une réserve dont la Loi ou les présents statuts interdisent la distribution.

22.2 Toute prime d'émission, prime assimilée ou réserve distribuable peut être librement distribuée aux associés conformément à la Loi et aux présents statuts.

G. Liquidation

Art. 23. Liquidation.

23.1 En cas de dissolution de la Société conformément à l'article 3.2 des présents statuts, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des associés ayant décidé de cette dissolution et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun des liquidateurs. Sauf disposition contraire, les liquidateurs disposeront des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et du passif de la Société.

23.2 Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du passif sera distribué entre les associés en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

H. Disposition finale - Loi applicable

Art. 25. Loi applicable. Tout ce qui n'est pas régi par les présents statuts, sera déterminé en conformité avec la Loi.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2013.
2. Des acomptes sur dividendes pourront être distribués pendant le premier exercice social de la Société.

Souscription et paiement

Les douze mille cinq cents (12,500) parts sociales émises ont été souscrites par Global Water Development Holdings LP, susmentionnée, pour un prix de douze mille cinq cents euros (EUR 12,500).

Toutes les parts sociales ainsi souscrites ont été intégralement libérées par voie d'apport en numéraire, de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12,500) est dès à présent à la disposition de la Société.

L'apport global d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12,500) est entièrement affecté au capital social.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Résolutions de l'associé unique

L'associé fondateur, représentant l'intégralité du capital social de la Société et ayant renoncé aux formalités de convocation, a adopté les résolutions suivantes:

1. L'adresse du siège social de la Société est établie au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.
2. La personne suivante est nommée gérant unique pour une durée indéterminée:

John Sutherland, né à Lower Hutt, Nouvelle Zélande, le 2 décembre 1964, résidant à 9, rue Principale, L-6990 Hostert, Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate sur demande de la comparante que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; à la demande de la même comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire de la comparante connue du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire de la comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Witttek, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 27 décembre 2013. Relation: EAC/2013/17355. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2014049141/494.

(140056097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2014.

Liekens Consult S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9990 Weiswampach, 4, Kléine Weeg.

R.C.S. Luxembourg B 185.813.

STATUTS

L'an deux mille quatorze, le treizième jour du mois de mars.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

- Monsieur Joeri LIEKENS, gérant de sociétés, né le 06 février 1974 à Deurne (B), demeurant à L-9990 Weiswampach, 4, Kléine Weeg.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

« **Art. 1^{er}**. Il est formé par les présentes, par la personne comparante, et toutes les personnes qui pourraient devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (ci-après la "Société").

Art. 2. La Société a pour objet:

L'expertise, le conseil & les services spécialisés sur le plan intellectuel (the right man for the right job). e.a. (liste non exhaustive): ICT & Internet, Commercialisation (Marketing), R&D Life Sciences, Expertise en "collectionnables" (voir ci-dessous), Services de soutien administratif,...

- le commerce (Vente et Achat) de toutes sortes de "collectionnables" (Timbres-poste, Numismatique, Anciennes actions & obligations, Médailles anciennes, Cartes postales, Papiers et documents anciens, Bandes Dessinées, Livres anciens, etc...).

- l'organisation & participation des foires nationales et internationales en "collectionnables".

- l'organisation & participation des ventes aux enchères publiques en "collectionnables".
- l'édition & la publication en "collectionnables".

La Société pourra emprunter avec ou sans garantie, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution personnelle et/ou réelle, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la Société pourra réaliser toutes opérations mobilières et immobilières, commerciales, industrielles ou financières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La dissolution de la Société peut être demandée en justice pour justes motifs. Sauf dissolution judiciaire, la dissolution de la Société ne peut résulter que d'une décision prise par l'assemblée générale dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

Art. 4. La Société prend la dénomination sociale de «Liekens Consult S.à r.l.».

Art. 5. Le siège de la Société est établi dans la commune de Weiswampach.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la même commune par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de gérance, et en tout endroit du Grand Duché de Luxembourg aux termes d'une décision prise par assemblée tenue dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

La Société peut ouvrir des succursales, filiales ou d'autres bureaux, dans tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg, ainsi qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) divisé en cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-quatre euros (EUR 124,-) chacune, toutes les parts sociales étant intégralement souscrites et entièrement libérées.

Art. 7. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision écrite et régulièrement publiée de l'associé unique, sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 16 des présents statuts.

Art. 8. Chaque part sociale ouvre un droit à l'actif social de même qu'aux bénéfices réalisés au cours de l'exercice, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un unique propriétaire pour chacune d'elles.

Les copropriétaires indivis des parts sociales sont tenus d'être représentés auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 10. Les cessions de parts sociales doivent être constatées par un acte notarié ou sous seing privé.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont cessibles sous réserve de la stricte observation des dispositions énoncées à l'article 189 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Toute opération de cession n'est opposable à la Société comme aux tiers qu'à la condition d'avoir été notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément aux dispositions prescrites à l'article 1690 du Code civil.

Au surplus, il ne pourra être contracté d'emprunt par voie publique d'obligations, ni procédé à une émission publique de parts sociales.

Art. 11. La Société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un Conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocable(s) ad nutum.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, dispose des pouvoirs les plus étendus afin d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception de ceux qui sont expressément réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale des associés.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature de son gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du Conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, peut sous-déléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Tout litige dans lequel la Société apparaît comme demandeur ou comme défendeur, sera géré au nom de la Société par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance représenté par un gérant délégué à cet effet.

Art. 14. Les réunions du Conseil de Gérance auront lieu au Grand-Duché de Luxembourg. Le Conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente en personne ou par procuration. Les résolutions du Conseil de gérance sont adoptées à la majorité des votes des gérants présents ou représentés.

En cas d'urgence, les résolutions écrites signées par l'ensemble des membres du Conseil de gérance seront valablement passées et effectives comme si passées lors d'une réunion dûment convenue et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou plusieurs exemplaires d'une résolution identique et peuvent être prouvées par lettre, fax ou communication similaire.

De plus, tout membre qui participe aux débats d'une réunion du Conseil de gérance aux moyens d'un appareil de communication (notamment par téléphone), qui permet à tous les membres présent à cette réunion (que ce soit en personne ou par procuration ou tout autre appareil de communication) d'entendre et d'être entendu par les autres membres à tout moment, sera supposé être présent à cette réunion et sera comptabilisé pour le calcul du quorum et sera autorisé à voter sur les questions à l'ordre du jour de cette réunion. Si une résolution est prise par voie de conférence téléphonique, la résolution sera considérée comme ayant été prise au Luxembourg si l'appel provient initialement du Luxembourg.

Art. 15. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Toutefois, la Société est liée par les actes accomplis par les gérants, même si ces actes excèdent l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait l'objet social ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, sans que la publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Art. 16. L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social, sans préjudice des autres dispositions de l'article 194 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que par l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 17. Une assemblée générale annuelle des associés, qui doit se tenir au cas où la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, se réunira une fois par an pour l'approbation des comptes annuels, elle se tiendra le deuxième mardi du mois de mai de chaque année au siège de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette assemblée.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 18. L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 19. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le Conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut par lui-même ou par un fondé de pouvoir, prendre au siège social de la Société, communication de l'inventaire, du bilan et du rapport du conseil de surveillance (si la Société compte plus de vingt-cinq associés parmi ses rangs, conformément aux dispositions prescrites par la loi).

Art. 20. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé au moins cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale.

Art. 21. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 22. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, l'associé unique, ou le cas échéant les associés, s'en réfèrent aux dispositions légales de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.»

Disposition transitoire:

Par dérogation le premier exercice social commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2014.

Souscription et libération:

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, la comparante préqualifiée, déclare souscrire cent (100) parts sociales comme suit:

- Monsieur Joeri LIEKENS, pré-qualifié,	
- cent parts 100 parts	100 parts
TOTAL: cent parts sociales	100 parts

La libération intégrale du capital social a été faite par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille quatre cent euros (EUR 12.400,-) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution au montant de mille euros (EUR 1.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

La comparante pré-qualifiée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, se considérant comme dûment convoquée, s'est ensuite constituée en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée était régulièrement constituée, elle a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des gérants est fixé à un (1).
- 2.- Est nommé gérant unique de la Société pour une durée indéterminée:
 - Monsieur Joeri LIEKENS, gérant de sociétés, né le 06 février 1974 à Deurne (B), demeurant à L-9990 Weiswampach, 4, Kléine Weeg.
- 3.- La Société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant unique.
- 4.- L'adresse du siège social de la Société est fixée à L-9990 Weiswampach, 4, Kléine Weeg.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif la(les) partie(s) comparante(s) au fait qu'avant toute activité commerciale de la société, celle(s)-ci doit(doivent) être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social tel que modifié ci-dessus, ce qui est expressément reconnu par la (les) partie(s) comparante(s).

DONT ACTE, fait et passé à Diekirch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. LIEKENS, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 14 mars 2014. Relation: DIE/2014/3288. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé) pd: RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 02 avril 2014.

Référence de publication: 2014049237/162.

(140055685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2014.

i.biz S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8080 Bertrange, 12, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 150.629.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014049538/9.

(140056944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2014.

World Trade Managing S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 84, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 146.728.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2014049486/10.

(140056078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2014.

**Braas Monier Building Group S.A., Société Anonyme,
(anc. Braas Monier Building Group S.à r.l.).**

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 148.558.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-fourth day of March.

Before the undersigned Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Monier Holdings S.C.A., a société en commandite par actions, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' register under registration number B 148539;

duly represented by Mr. Georg Gerstberger, having his professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on 21st March 2014.

The proxy, after having been signed *in varietur* by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

The appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Monier Participations S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' register under registration number B 148558 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, on 7 October 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2112 on 28 October 2009 (hereafter the "Company").

The articles of incorporation have not been amended since.

The Sole Shareholder then reviewed the following agenda (the "Agenda"):

Agenda

1. Change of name of the Company from "Monier Participations S.à r.l." to "Braas Monier Building Group S.à r.l."; and
2. Corresponding amendment of article 1 of the Company's articles of association.

Further to the review of the Agenda, the Sole Shareholder, representing the entire share capital of the Company, requested the notary to act the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder further resolves to change the name of the Company from "Monier Participations S.à r.l." to "Braas Monier Building Group S.à r.l."

Second resolution

As a consequence of the third resolution above, the Sole Shareholder resolves to amend article 1 of the Company's articles of association in order to read as follows:

"Art. 1. Name. There hereby exists among the current owners of the shares and/or anyone who may be a shareholder in the future, a company in the form of a société à responsabilité limitée under the name of "Braas Monier Building Group S.à r.l." (the "Company")."

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On express request of the same appearing person, and in case any divergences would arise between the French and the English text, the English text will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by surname, name and residence, said person signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-quatrième jour du mois de mars.

Par-devant le soussigné Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Monier Holdings S.C.A, une société en commandite par actions, constituée et existante sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro d'inscription B 148539;

dûment représentée par Georg Gerstberger, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 21 mars 2014.

La procuration signée ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est l'associé unique (l'«Associé Unique») de Monier Participations S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro d'inscription B 148558 (ci-après la «Société»), constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire résidant à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, le 7 octobre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 28 octobre 2009 numéro 2112. Les statuts de la société n'ont pas été changés depuis.

L' Associé Unique a ensuite considéré l'ordre du jour (l'«Ordre du Jour») suivant:

Ordre du jour

1. Changement du nom de la Société de «Monier Participations S.à r.l.» à «Braas Monier Building Group S.à r.l.»; et
2. Modification correspondante de l'article 1 des statuts de la Société.

L'Associé Unique, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de changer le nom de la Société de «Monier Participations S.à r.l.» à «Braas Monier Building Group S.à r.l.».

Deuxième résolution

Suite à la résolution précédente, l'Associé Unique décide de modifier l'article 1 des statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}. Nom.** Il existe entre les propriétaires actuels des parts sociales et/ou toute personne qui sera un associé dans le futur, une société dans la forme d'une société à responsabilité limitée sous la dénomination «Braas Monier Building Group S.à r.l.» (la «Société»).»

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction en français. Sur demande expresse des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, à la date indiquée au début de ce document.

L'acte ayant été lu au représentant du comparant, connu du notaire par ses prénoms, nom et résidence, le représentant a signé avec Nous, le notaire, le présent acte.

Signé: G. Gerstberger et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 26 mars 2014. LAC/2014/13996. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 2014.

Référence de publication: 2014049290/91.

(140055785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2014.

LSREF3 Heart LP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 9.658.750,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 175.477.

In the year two thousand and fourteen on the twenty-fifth day of March,
before Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,
there appeared

Lone Star Capital Investments S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under number B 91796 (the Sole Shareholder),
represented by Maître Claire Braun, avocat, with professional address in Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal on 24 March 2014.

The proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

Such appearing party, represented as aforementioned, declared being the Sole Shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) LSREF3 Heart LP S.à r.l., registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under number B 175477, having its registered office at Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duchy of Luxembourg (the Company) and incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 21 February 2013, under the initial name of LSF7 Lux Investments VIII S.à r.l., published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Mémorial) dated 20 April 2013 number 949, which articles of association have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated 6 March 2014, not yet published in the Mémorial.

The appearing party, through its proxyholder, declared and requested the undersigned notary to state that:

1. The entire issued share capital represented by fifty-one thousand four hundred and thirty (51,430) shares is held by the Sole Shareholder.

2. The Sole Shareholder is represented by proxy so that all shares in issue in the Company are represented at this extraordinary decision of the Sole Shareholder so that the decisions can be validly taken on all the items of the below agenda.

3. The agenda of the meeting is as follows:

A. Increase of the share capital of the Company by an amount of three million two hundred thirty thousand euro (EUR 3,230,000.-) in order to increase the current capital from six million four hundred twenty-eight thousand seven hundred fifty euro (EUR 6,428,750.-) up to nine million six hundred fifty-eight thousand seven hundred fifty euro (EUR 9,658,750.-) by the creation and issue of twenty-five thousand eight hundred forty (25,840) new shares with a nominal value of one hundred twenty-five euro (EUR 125.-) each (the New Shares); subscription and payment of the New Shares by the Sole Shareholder by a contribution in cash for a total subscription amount of three million two hundred thirty thousand euro (EUR 3,230,000.-) which shall be entirely allocated to the share capital of the Company.

B. As a consequence, amendment of the first paragraph of article 6 of the articles of association of the Company as follows:

" **Art. 6.** The Company's subscribed share capital is fixed at nine million six hundred fifty-eight thousand seven hundred fifty euro (EUR 9,658,750.-) represented by seventy-seven thousand two hundred seventy (77,270) shares having a nominal value of one hundred twenty-five euro (EUR 125.-) each."

C. Amendment of the share register of the Company in order to reflect the changes proposed above with power and authority to any manager of the Company and/or any employee of the Sole Shareholder, to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company (i) to the registration of the New Shares in the share register of the Company and (ii) to the performance of any formalities in connection therewith.

The Sole Shareholder, represented as stated above, then asked the undersigned notary to record its resolutions as follows:

First resolution

The Sole Shareholder decides to increase the issued share capital of the Company by an amount of three million two hundred thirty thousand euro (EUR 3,230,000.-)

in order to increase the share capital from its current amount of six million four hundred twenty-eight thousand seven hundred fifty euro (EUR 6,428,750.-) up to nine million six hundred fifty-eight thousand seven hundred fifty euro (EUR 9,658,750.-)

by the creation and issue twenty-five thousand eight hundred forty (25,840) New Shares with a nominal value of one hundred twenty-five euro (EUR 125.-) each.

The twenty-five thousand eight hundred forty (25,840) New Shares are entirely subscribed and fully paid up by the Sole Shareholder, prenamed, represented as stated above, by a contribution in cash of an aggregate amount of three million two hundred thirty thousand euro (EUR 3,230,000.-) which are entirely allocated to the share capital of the Company.

The amount of three million two hundred thirty thousand euro (EUR 3,230,000.-) is as of now at the free disposal of the Company as it has been shown to the undersigned notary by a bank certificate.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the Sole Shareholder resolves to amend the first paragraph of article 6 of the articles of association of the Company to be read henceforth as follows:

" **Art. 6.** The Company's subscribed share capital is fixed at nine million six hundred fifty-eight thousand seven hundred fifty euro (EUR 9,658,750.-) represented by seventy-seven thousand two hundred seventy (77,270) shares having a nominal value of one hundred twenty-five euro (EUR 125.-) each."

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empower and authorise any manager of the Company and/or any employee of the Sole Shareholder, to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company (i) to the registration of the New Shares in the share register of the Company and (ii) to the performance of any formalities in connection therewith.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith, that on request of the proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and French texts, the English version shall be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, at the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the said proxyholder appearing signed, together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le vingt-cinq mars,
par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire demeurant à Luxembourg,

a comparu

Lone Star Capital Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au Atrium Business-Park, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 91796 (l'Associé Unique),

ici représentée par Maître Claire Braun, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 24 mars 2014.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée tel qu'indiqué ci-avant, a déclaré être l'Associé Unique de la société à responsabilité limitée LSREF3 Heart LP S.à r.l., immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 175477, ayant son siège social au Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg (la Société), constituée suivant un acte du notaire instrumentaire en date du 21 février 2013 sous le nom initial de LSF7 Lux Investments VIII S.à r.l., publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le Mémorial) du 20 avril 2013, numéro 949, lesquels statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire instrumentaire, du 6 mars 2014, non encore publié au Mémorial.

La partie comparante, par son mandataire, a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

1. La totalité du capital social, représentée par cinquante et un mille quatre cent trente (51.430) parts sociales, est détenu par l'Associé Unique.

2. L'Associé Unique est représenté en vertu d'une procuration de sorte que toutes les parts sociales émises par la Société sont représentées à cette décision extraordinaire de l'Associé Unique et toutes les décisions peuvent être valablement prises sur tous les points de l'ordre du jour ci-après.

3. L'ordre du jour est le suivant:

A. Augmentation du capital social de la Société à concurrence de trois millions deux cent trente mille euros (EUR 3.230.000,-) de façon à porter le capital actuel de six millions quatre cent vingt-huit mille sept cent cinquante euros (EUR 6.428.750,-) à neuf millions six cent cinquante-huit mille sept cent cinquante euros (EUR 9.658.750,-) par la création et l'émission de vingt-cinq mille huit cent quarante (25.840) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune (les Nouvelles Parts Sociales); souscription et paiement des Nouvelles Parts Sociales par l'Associé Unique par un apport en numéraire pour un montant total de trois millions deux cent trente mille euros (EUR 3.230.000,-) qui sera alloué au capital social de la Société dans son entièreté.

B. Suite à l'augmentation de capital qui précède, modification du premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à neuf millions six cent cinquante-huit mille sept cent cinquante euros (EUR 9.658.750,-) représenté par soixante-dix-sept mille deux cent soixante-dix (77.270) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.»

C. Modification du registre de parts sociales de la Société de façon à refléter les changements proposés ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et/ou tout employé de l'Associé Unique, afin d'effectuer, par sa seule signature, pour le compte de la Société, (i) l'inscription des Nouvelles Parts Sociales dans le registre de parts sociales de la Société et (ii) la réalisation de toute formalité en relation avec ce point.

L'Associé Unique, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire soussigné de prendre acte des résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de trois millions deux cent trente mille euros (EUR 3.230.000,-)

pour le porter de son montant actuel de six millions quatre cent vingt-huit mille sept cent cinquante euros (EUR 6.428.750,-) à neuf millions six cent cinquante-huit mille sept cent cinquante euros (EUR 9.658.750,-)

par la création et l'émission de vingt-cinq mille huit cent quarante (25.840) Nouvelles Parts Sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.

Les vingt-cinq mille huit cent quarante (25.840) Nouvelles Parts Sociales sont toutes souscrites et entièrement libérées par l'Associé Unique, prénommé, représenté comme indiqué ci-dessus, par un apport en numéraire d'un montant total de trois millions deux cent trente mille euros (EUR 3.230.000,-) qui est alloué au capital social de la Société dans son entièreté.

Le montant de trois millions deux cent trente mille euros (EUR 3.230.000,-) est dès à présent à la libre disposition de la Société tel qu'il a été démontré au notaire soussigné par un certificat bancaire.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'Associé Unique a décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société qui sera désormais lu comme suit:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à neuf millions six cent cinquante-huit mille sept cent cinquante euros (EUR 9.658.750,-) représenté par soixante-dix-sept mille deux cent soixante-dix (77.270) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.»

Troisième résolution

L'Associé Unique a décidé de modifier le registre de parts sociales de la Société afin de refléter les changements effectués ci-dessus et mandate et autorise par la présente tout gérant de la Société et/ou tout employé de l'Associé Unique, afin d'effectuer, par sa seule signature, pour le compte de la Société, (i) l'inscription de l'émission des Nouvelles Parts Sociales dans le registre de parts sociales de la Société ainsi que (ii) la réalisation de toute formalité en relation avec ce point.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate que sur demande du mandataire de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande du même mandataire et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Braun et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 27 mars 2014. Relation: LAC/2014/14245. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 4 avril 2014.

Référence de publication: 2014049266/165.

(140056309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2014.

LSREF3 Lagoon Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.708.341,34.

Siège social: L-8070 Bertange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 129.108.

—
In the year two thousand and fourteen on the twenty-sixth of March.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared

LSREF3 Heart LP S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under number B 175.477 (the Sole Shareholder),

represented by Maître Claire BRAUN, avocat, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on 25 March 2014.

The proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

Such appearing party, represented as aforementioned, declared being the Sole Shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) LSREF3 Lagoon Investments S.à r.l. (formerly known as LSREF3 Lagoon Investments S.C.A., formerly known as LB Dame S.à r.l. & Partners S.C.A.), registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under number B 129.108, having its registered office at Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duchy of Luxembourg (the Company) and incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, dated 20 June 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Mémorial) dated 3 August 2007, number 1641, which articles of association have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, dated 13 March 2014, not yet published in the Mémorial.

The appearing party, through its proxyholder, declared and requested the undersigned notary to state that:

I. The entire issued share capital represented by one billion two hundred forty-eight million seven hundred fifty thousand (1,248,750,000) shares is held by the Sole Shareholder.

II. The Sole Shareholder is represented by proxy so that all shares in issue in the Company are represented at this extraordinary decision of the Sole Shareholder so that the decisions can be validly taken on all the items of the below agenda.

III. The agenda of the meeting is as follows:

1) Increase of the share capital of the Company by an amount of three million two hundred twenty thousand eight hundred forty-one euro and thirty-four cents (EUR 3,220,841.34) in order to increase the current capital from twelve million four hundred eighty-seven thousand five hundred euro (EUR 12,487,500.-) up to fifteen million seven hundred eight thousand three hundred forty-one euro and thirty-four cents (EUR 15,708,341.34) by the creation and issue of three hundred twenty-two million eighty-four thousand one hundred thirty-four (322,084,134) new shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0,01.-) each (the New Shares); subscription and payment of the New Shares by the Sole Shareholder by a contribution in cash for a total subscription amount of three million two hundred twenty thousand eight hundred forty-one euro and thirty-four cents (EUR 3,220,841.34.-) which shall be entirely allocated to the share capital of the Company.

2) As a consequence, amendment of the first paragraph of article 6 of the articles of association of the Company as follows:

" **Art. 6.** The Company's subscribed share capital is fixed at fifteen million seven hundred eight thousand three hundred forty-one euro and thirty-four cents (EUR 15,708,341.34) represented by one billion five hundred seventy million eight hundred thirty-four thousand one hundred thirty-four (1,570,834,134) shares having a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each."

3) Amendment of the share register of the Company in order to reflect the changes proposed above with power and authority to any manager of the Company and/or any employee of the Lone Star Capital Investments S.à r.l., to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company (i) to the registration of the New Shares in the share register of the Company and (ii) to the performance of any formalities in connection therewith.

The Sole Shareholder, represented as stated above, then asked the undersigned notary to record its resolutions as follows:

First resolution

The Sole Shareholder decides to increase the issued share capital of the Company by an amount of three million two hundred twenty thousand eight hundred forty-one euro and thirty-four cents (EUR 3,220,841.34) in order to increase the share capital from its current amount of twelve million four hundred eighty-seven thousand five hundred euro (EUR 12,487,500.-) up to fifteen million seven hundred eight thousand three hundred forty-one euro and thirty-four cents (EUR 15,708,341.34) by the creation and issue of three hundred twenty-two million eighty-four thousand one hundred thirty-four (322,084,134) New Shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each.

The three hundred twenty-two million eighty-four thousand one hundred thirty-four (322,084,134) New Shares are entirely subscribed and fully paid up by the Sole Shareholder, prenamed, represented as stated above, by a contribution in cash of an aggregate amount of three million two hundred twenty thousand eight hundred forty-one euro and thirty-four cents (EUR 3,220,841.34) which are entirely allocated to the share capital of the Company.

The amount of three million two hundred twenty thousand eight hundred forty-one euro and thirty-four cents (EUR 3,220,841.34) is as of now at the free disposal of the Company as it has been shown to the undersigned notary by a bank certificate.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the Sole Shareholder resolves to amend the first paragraph of article 6 of the articles of association of the Company to be read henceforth as follows:

" **Art. 6.** The Company's subscribed share capital is fixed at fifteen million seven hundred eight thousand three hundred forty-one euro and thirty-four cents (EUR 15,708,341.34) represented by one billion five hundred seventy million eight hundred thirty-four thousand one hundred thirty-four (1,570,834,134) shares having a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each."

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empower and authorise any manager of the Company and/or any employee of Lone Star Capital Investments S.à r.l., to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company (i) to the registration of the New Shares in the share register of the Company and (ii) to the performance of any formalities in connection therewith.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith, that on request of the proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and French texts, the English version shall be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, at the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the said proxyholder appearing signed, together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le vingt-six mars.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire demeurant à Luxembourg.

A comparu:

LSREF3 Heart LP S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au Atrium Business-Park, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 175.477 (l'Associé Unique),

ici représentée par Maître Claire BRAUN, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 25 mars 2014.

La procuration signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée tel qu'indiqué ci-avant, a déclaré être l'Associé Unique de la société à responsabilité limitée LSREF3 Lagoon Investments S.à r.l., (anciennement dénommée comme LSREF3 Lagoon Investments S.C.A., anciennement dénommée comme LB Dame S.à r.l. & Partners S.C.A.) immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 129108, ayant son siège social au Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg (la Société), constituée suivant un acte reçu par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 juin 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le Mémorial) du 3 août 2007, numéro 1641, lesquels statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 mars 2014, non encore publié au Mémorial.

La partie comparante, par son mandataire, a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

I. La totalité du capital social, représentée par un milliard deux cent quarante-huit millions sept cent cinquante mille (1.248.750.000) parts sociales, est détenu par l'Associé Unique.

II. L'Associé Unique est représenté en vertu d'une procuration de sorte que toutes les parts sociales émises par la Société sont représentées à cette décision extraordinaire de l'Associé Unique et toutes les décisions peuvent être valablement prises sur tous les points de l'ordre du jour ci-après.

III. L'ordre du jour est le suivant:

1) Augmentation du capital social de la Société à concurrence de trois millions deux cent vingt mille huit cent quarante-et-un euros et trente-quatre cents (EUR 3.220.841,34) de façon à porter le capital actuel de douze millions quatre cent quatre-vingt-sept mille cinq cents euros (EUR 12.487.500,-) à quinze millions sept cent huit mille trois cent quarante-et-un euros et trente-quatre cents (EUR 15.708.341,34) par la création et l'émission de trois cent vingt-deux millions quatre-vingt-quatre mille cent trente quatre (322.084.134) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale un centime d'euros (EUR 0.01,-) chacune (les Nouvelles Parts Sociales); souscription et paiement des Nouvelles Parts Sociales par l'Associé Unique pour un apport en numéraire pour un montant total de trois millions deux cent vingt mille huit cent quarante-et-un euros et trente-quatre cents (EUR 3.220.841,34) qui sera alloué au capital social de la Société dans son intégralité.

2) Suite à l'augmentation de capital qui précède, modification du premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à quinze millions sept cent huit mille trois cent quarante-et-un euros et trente-quatre centimes (EUR 15.708.341,34) représenté par un milliard cinq cent soixante-dix millions huit cent trente-quatre mille cent trente-quatre (1.570.834.134) parts sociales d'une valeur nominale de un centime d'euros (EUR 0.01,-) chacune.»

3) Modification du registre de parts sociales de la Société de façon à refléter les changements proposés ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et/ou tout employé de Lone Star Capital Investments S.à r.l., afin d'effectuer, par sa seule signature, pour le compte de la Société, (i) l'inscription des Nouvelles Parts Sociales dans le registre de parts sociales de la Société et (ii) la réalisation de toute formalité en relation avec ce point.

L'Associé Unique, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire soussigné de prendre acte des résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de trois millions deux cent vingt mille huit cent quarante-et-un euros et trente-quatre cents (EUR 3.220.841,34) pour le porter de son montant actuel de douze millions quatre cent quatre-vingt-sept mille cinq cents euros (EUR 12.487.500,-) à quinze millions sept cent huit mille trois cent quarante-et-un euros et trente-quatre cents (EUR 15.708.341,34) par la création et l'émission de trois cent vingt-deux millions quatre-vingt-quatre mille cent trente quatre (322.084.134) Nouvelles Parts Sociales d'une valeur nominale de un centime d'euros (EUR 0.01,-) chacune.

Les trois cent vingt-deux millions quatre-vingt-quatre mille cent trente quatre (322.084.134) Nouvelles Parts Sociales sont toutes souscrites et entièrement libérées par l'Associé Unique, prénommé, représenté comme indiqué ci-dessus, par un apport en numéraire d'un montant total de trois millions deux cent vingt mille huit cent quarante-et-un euros et trente-quatre cents (EUR 3.220.841,34) qui est alloué au capital social de la Société dans son entièreté.

Le montant de trois millions deux cent vingt mille huit cent quarante-et-un euros et trente-quatre cents (EUR 3.220.841,34) est dès à présent à la libre disposition de la Société tel qu'il a été démontré au notaire soussigné par un certificat bancaire.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'Associé Unique a décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société qui sera désormais lu comme suit:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à quinze millions sept cent huit mille trois cent quarante-et-un euros et trente-quatre centimes (EUR 15.708.341,34) représenté par un milliard cinq cent soixante-dix millions huit cent trente-quatre mille cent trente-quatre (1.570.834.134) parts sociales d'une valeur nominale de un centime d'euros (EUR 0.01,-) chacune.»

Troisième résolution

L'Associé Unique a décidé de modifier le registre de parts sociales de la Société afin de refléter les changements effectués ci-dessus et mandate et autorise par la présente tout gérant de la Société et/ou tout employé de Lone Star Capital Investments S.à r.l., afin d'effectuer, par sa seule signature, pour le compte de la Société, (i) l'inscription de l'émission des Nouvelles Parts Sociales dans le registre de parts sociales de la Société ainsi que (ii) la réalisation de toute formalité en relation avec ce point.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate que sur demande du mandataire de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande du même mandataire et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Braun et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 28 mars 2014. Relation: LAC/2014/14501. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 4 avril 2014.

Référence de publication: 2014049268/174.

(140056082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2014.

XTR Marketing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3961 Ehlange, 35B, rue des 3 Cantons.
R.C.S. Luxembourg B 45.338.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014049488/10.

(140055800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2014.

**SADLER Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. ZIT Consulting S.à r.l.).**

Siège social: L-8287 Kehlen, Zone Industrielle.
R.C.S. Luxembourg B 80.244.

Les statuts coordonnés de la société, rédigés en suite de l'assemblée générale du 26.03.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Capellen.

Référence de publication: 2014049492/11.

(140055859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2014.

Vontobel Exchange Traded Structured Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 131.940.

Im Jahr zweitausendundvierzehn, den vierten Februar.

Vor dem unterzeichneten Notar Maître Henri HELLINCKX, mit Amtssitz in Luxemburg.

Wurde ein

Gesellschafterbeschluss des alleinigen Anteilnehmers der Vontobel Exchange Traded Structured Fund (die Gesellschaft) mit Gesellschaftssitz in 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, gegründet am 21. September 2007 aufgrund notarieller Urkunde aufgenommen vom vorgenannten Notar, veröffentlicht im Mémorial C du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations (Mémorial C), Nummer 2241 am 9. Oktober 2007 und registriert im luxemburgischen Handelsregister unter Sektion B 131.940, abgehalten.

Der alleinige Anteilnehmer, die Vontobel Fonds Services AG, Aktiengesellschaft schweizerischen Rechts, mit Sitz in Gotthardstrasse 43 CH-8022 Zürich, wird vertreten durch Herrn Richard Döhler, Angestellter, aufgrund einer Vollmacht ausgestellt am 4. Februar 2014 in Zürich.

Die genannte Vollmacht, nach ne varietur Paraphierung durch den Bevollmächtigten der Erschienenen und den amtierenden Notar, bleibt der gegenwärtigen Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben einregistriert zu werden.

I. Da das gesamte Gesellschaftskapital der Gesellschaft von dem hier ordnungsgemäß vertretenen alleinigen Anteilnehmer gehalten und vertreten wird, kann der alleinige Anteilnehmer über alle Gegenstände der nachstehenden Tagesordnung befinden.

II. Die Tagesordnung lautet wie folgt:

1. Verzicht auf die Einberufungsformalitäten;
2. Feststellung, dass kein Teilfonds mehr besteht und die Gesellschaft sich nach Art. 181 (6) des Gesetzes vom 20. Dezember 2010 über Organismen für gemeinsame Anlagen (das „Gesetz von 2010“) in Liquidation befindet;
3. Beschluss die Vontobel Management S.A., 2-4, rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg, als Liquidator im Rahmen der Auflösung der Gesellschaft zu bestellen;
4. Festlegung der Rechte des Liquidators;
5. Beschluss sämtliche Beteiligungen, Finanzinstrumente und Forderungen der Gesellschaft zu realisieren und den Veräußerungserlös nach Begleichung sämtlicher ausstehender Schulden und Verbindlichkeiten der Gesellschaft an die Anteilnehmer auszuzahlen;
6. Beschluss Ernst & Young S.A., 7, Parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach als Wirtschaftsprüfer der Gesellschaft zu beauftragen, einen Liquidationsbericht zur Auflösung der Gesellschaft zu erstellen.

III. Nach Beratung fasste die Versammlung folgende Beschlüsse:

70272

Erster Beschluss

Der alleinige Anteilshaber beschließt, da die Gesamtheit des gezeichneten Gesellschaftskapitals in der Versammlung vertreten ist, auf die Einberufungsformalitäten zu verzichten; der Anteilshaber betrachtet sich als rechtmäßig einberufen und bestätigt, Kenntnis von der Tagesordnung zu haben, die ihm im Voraus übermittelt wurde.

Zweiter Beschluss

Der alleinige Anteilshaber stellt fest, dass kein Teilfonds mehr besteht und die Gesellschaft sich nach Art. 181 (6) des Gesetzes von 2010 in Liquidation befindet.

Dritter Beschluss

Der alleinige Anteilshaber beschließt, die Vontobel Management S.A., 2-4, rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg, vertreten durch Herrn Martin Hermanns-Couturier, Geschäftsführer, als Liquidator im Rahmen der Auflösung der Gesellschaft zu bestellen.

Vierter Beschluss

Der alleinige Anteilshaber beschließt, den Liquidator mit den weitest gehenden Rechten auszustatten, die in den Artikeln 144 ff. des Gesetzes vom 10. August 1915 zu den Handelsgesellschaften festgelegt sind.

Fünfter Beschluss

Der alleinige Anteilshaber beschließt, sämtliche Beteiligungen, Finanzinstrumente und Forderungen der Gesellschaft zu realisieren und den Veräußerungserlös nach Begleichung sämtlicher ausstehender Schulden und Verbindlichkeiten der Gesellschaft an die Anteilshaber auszuzahlen.

Sechster Beschluss

Es wird beschlossen, Ernst & Young S.A. zu beauftragen einen Liquidationsbericht über die Auflösung der Gesellschaft zu erstellen.

Worüber die vorliegende Urkunde zum oben genannten Datum in Luxemburg erstellt wird.

Nach Vorlesen und Erklärung alles Vorstehenden hat der Bevollmächtigte der Erschienenen mit uns, dem unterzeichneten Notar, die vorliegende Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: R. DÖHLER und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 février 2014. Relation: LAC/2014/7254. Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG - der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Luxemburg, den 3. April 2014.

Référence de publication: 2014049467/65.

(140055966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2014.

Symbihome, Société Anonyme.

Siège social: L-9577 Wiltz, 43, rue de Winseler.

R.C.S. Luxembourg B 95.929.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014049443/10.

(140055982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2014.

Rominvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 97.727.

Les comptes annuels au 30 juin 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014049404/10.

(140056318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2014.
